



Fondation
pour la **recherche**
sur le **cancer**



Rapport
financier
2025

Sommaire

La lettre	4
d'Alain Chevallier, Trésorier de la Fondation ARC	

Tableau comparatif des emplois et ressources 2024-2025	6
Emplois et ressources 2025, Évolutions 2023-2025	

Bilan	8
2025	

Compte de résultat	10
2025	

Annexe aux comptes annuels 2025

1 • Présentation de la Fondation ARC..... 12

1.1 • Objet social de la Fondation ARC.....	12
1.2 • Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la Fondation ARC.....	12
1.3 • Moyens mis en œuvre par la Fondation ARC.....	13

2 • Faits caractéristiques d'importance significative 14

2.1 • Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice.....	14
2.2 • Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2024	14
2.3 • Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2025	14

3 • Principes, règles et méthodes comptables..... 14

3.1 • Principes généraux.....	14
3.2 • Changement de méthode comptable.....	15
3.3 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Actif.....	16
3.3.1 • Immobilisations incorporelles et corporelles.....	16
3.3.2 • Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	19
3.3.3 • Immobilisations financières.....	21
3.3.4 • Créances.....	22
3.3.5 • Valeurs mobilières de placement.....	24
3.3.6 • Disponibilités.....	25
3.3.7 • Charges constatées d'avance.....	25
3.4 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Passif.....	26
3.4.1 • Fonds propres Fondation ARC.....	26
3.4.2 • Fonds propres consomptibles.....	27
3.4.3 • Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC.....	27
3.4.4 • Provisions pour risques et charges.....	30
3.4.5 • Dettes diverses.....	31
3.4.6 • Dettes à l'égard de la recherche.....	32

4 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat 32

4.1 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges32

4.1.1 • Honoraires du commissaire aux comptes..... 32

4.1.2 • Dotations aux amortissements et aux provisions..... 33

4.1.3 • Aides financières..... 33

4.1.4 • Charges financières.. 33

4.1.5 • Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public 33

4.2 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits.....33

4.2.1 • Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges..... 33

4.2.2 • Dons et mécénat..... 34

4.2.3 • Legs, donations et assurances-vie..... 34

4

4.2.4 • Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat 37

4.2.5 • Reprises de financements..... 37

4.2.6 • Produits financiers 38

4.2.7 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public 39

4.2.8 • Contributions volontaires en nature..... 39

5 • Autres informations 41

5.1 • Ventilation de l'effectif salarié.....41

5.2 • Rémunération des salariés41

5.3 • Rémunération des dirigeants bénévoles.....41

5.4 • Sectorisation des activités de la Fondation.....41

5

6 • Engagements hors bilan 42

6.1 • Engagements hors bilan reçus.....42

6.1.1 • Legs, donations et assurances-vie 42

6.1.2 • Contributions financières..... 42

6.2 • Engagements hors bilan donnés42

6.2.1 • Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche 42

6

7 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible 44

7

8

8 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)..... 45

8.1 • Produits par origine et charges par destination.. 47

8.1.1 • Produits par origine..... 47

8.1.1.1 • Produits liés à la générosité du public..... 47

a> Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

b> Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

c> Mécénat

d> Les autres produits liés à la générosité du public

8.1.1.2 • Produits non liés à la générosité du public..... 49

a> Parrainage des entreprises

b> Contributions financières sans contrepartie

c> Autres produits non liés à la générosité du public

8.1.1.3 • Subventions et autres concours public..... 51

8.1.1.4 • Reprises sur provisions et dépréciations..... 51

8.1.1.5 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public..... 51

8.1.2 • Les charges par destination..... 51

8.1.2.1 • Les missions sociales..... 51

a> Charges de personnel liées au financement de la recherche

b> Frais de gestion des instances scientifiques

c> Information scientifique et médicale

d> Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

e> Charges de l'immeuble légué Griffuel

f> Charges de structure et de fonctionnement

8.1.2.2 • Les frais de recherche de fonds..... 54

8.1.2.3 • Les frais de fonctionnement..... 56

a> Frais d'information et de communication

b> Frais de fonctionnement général

8.2 • Contributions volontaires en nature.....57

8.3 • Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD58

9 • Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)..... 60

9

Rapport du commissaire aux comptes 62

Emplois et ressources 2026 66



La lettre d'Alain Chevallier

Trésorier de la Fondation ARC
pour la recherche sur le cancer

C'est avec grande satisfaction et fierté que nous vous présentons le rapport financier de l'exercice 2025 qui confirme les performances historiquement remarquables que nous avons réalisées en 2024. Il démontre que la Fondation a atteint durablement un nouveau palier tant dans le déploiement de ses missions sociales que dans la collecte des ressources qui leur sont allouées.

Ce sont donc près de 40 millions d'euros qui ont pu être à nouveau consacrés en 2025 au financement de jeunes chercheurs, de projets de recherche fondamentale et translationnelle ainsi qu'à la diffusion d'information sur le cancer, soit 17 % de plus qu'en 2023. Le Conseil d'administration de la Fondation ARC s'est par ailleurs engagé en 2025 à soutenir sur plusieurs années 40 millions d'euros de projets de recherche, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport au montant des engagements votés sur l'exercice 2024. Cela manifeste la volonté de la Fondation ARC et des Commissions scientifiques qui sélectionnent les projets, d'accélérer la recherche sur des thèmes à grande portée médicale comme le cancer du pancréas, la relation entre âge et cancer ou l'efficacité des traitements immunothérapeutiques.

Tout cela n'aurait, bien sûr, pas été possible sans le soutien fidèle de nos donateurs et testateurs qui ont globalement maintenu leur contribution à un niveau historiquement élevé. 50 millions d'euros ont pu être collectés en 2025, en légère régression de 3 % par rapport à l'année précédente, mais toujours en forte augmentation de 28 % par rapport à 2023. Les dons moyens progressent, de nouveaux moyens de collecte ont été mis en place comme la collecte de rue, des actions grand public ont pu être renouvelées avec notamment

« *Ce sont donc près de 40 millions d'euros qui ont pu être à nouveau consacrés en 2025 au financement de jeunes chercheurs, de projets de recherche fondamentale et translationnelle ainsi qu'à la diffusion d'information sur le cancer.* »

TF1 et le Triathlon des Roses s'étend de ville en ville remportant un vif succès. La part des dons manuels a représenté 33 % des ressources, alors que la part des libéralités s'est établie à 49 %.

Afin de sécuriser les engagements de recherche qui s'étalent sur plusieurs années et qui se montent au total à 77 millions d'euros au 31 décembre 2025, la Fondation ARC peut compter sur ses 110,4 millions d'euros* de placements qu'elle gère de manière rigoureuse et éthique. Ces derniers, dont l'essentiel est sécurisé en capital sous forme de liquidités, de contrats de capitalisation, de comptes à terme ou sur livret, ont rapporté à la Fondation ARC 4,4 millions d'euros* de produits financiers, soit près de 9 % des ressources de la Fondation ARC. 51 millions d'euros* font l'objet de stratégies à long terme plus dynamiques comme des fonds actions (15 millions d'euros*), diversifiés (8,1 millions d'euros), immobiliers (18 millions d'euros*) et d'infrastructure (10,3 millions d'euros*).

Grace à sa base de donateurs et de testateurs fidèles, qui constitue son plus précieux actif, aux éminents scientifiques qui l'accompagnent dans ses missions, à sa solidité financière, la Fondation ARC a démontré en 2025 qu'elle est capable avec des moyens augmentés d'alimenter de manière productive la recherche sur le cancer et donc de favoriser la mise au point de nouvelles solutions thérapeutiques et diagnostiques pour faire reculer la maladie et qui font encore cruellement défaut.



* valeur patrimoniale

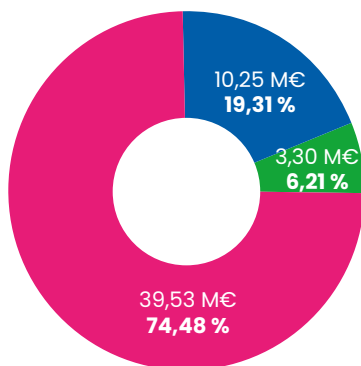
Tableau comparatif des emplois et ressources 2024-2025

EMPLOIS (en euros)	31/12/2025		31/12/2024	
Missions sociales	39 534 122	74,5 %	39 354 094	76,2 %
Frais de recherche de fonds	10 248 999	19,3 %	8 903 107	17,2 %
Frais d'appel et de traitement des dons	7 361 287	13,9 %	6 294 655	12,2 %
Frais d'appel et de traitement des legs	2 887 712	5,4 %	2 608 452	5,0 %
Frais de fonctionnement et autres charges	3 297 123	6,2 %	3 405 685	6,6 %
Frais d'information et de communication	327 789	0,6 %	699 765	1,4 %
Frais de fonctionnement général	2 969 334	5,6 %	2 705 920	5,2 %
TOTAL DES EMPLOIS	53 080 244	100,0 %	51 662 886	100,0 %
Dotations aux provisions	446 547		279 184	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	876 382		1 131 342	
Excédent de ressources de l'exercice	0		691 864	
TOTAL GÉNÉRAL	54 403 173		53 765 277	

Les frais de recherche de fonds représentent 20,50 % des ressources collectées auprès du public (10 248 999 euros / 50 005 877 euros).

Les emplois de 2025

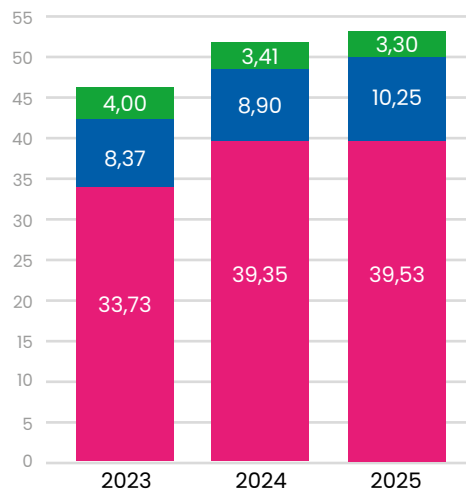
53,08 millions d'euros



Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

Évolution des emplois 2023-2025

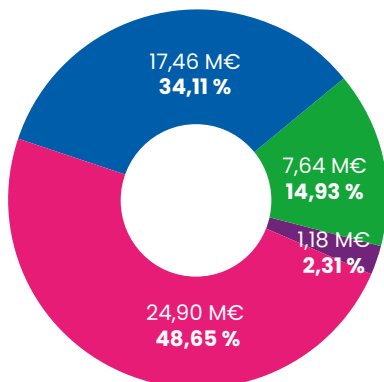
en millions d'euros



RESSOURCES (en euros)	31/12/2025		31/12/2024	
Ressources collectées auprès du public	50 005 877	97,7 %	51 473 566	97,7 %
Dons manuels	16 743 782	32,7 %	15 923 562	30,2 %
Legs, donations, assurances vie	24 903 087	48,7 %	27 685 759	52,6 %
Mécénat	719 568	1,4 %	546 133	1,0 %
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	7 639 440	14,9 %	7 318 112	13,9 %
Produits non liés à la générosité du public	1 179 500	2,3 %	1 200 406	2,3 %
Contributions financières sans contreparties	797 649	1,6 %	1 084 048	2,1 %
Parrainages des entreprises	49 164	0,1 %	49 724	0,1 %
Subventions et autres concours publics	75 973	0,1 %	10 000	0,0 %
Autres produits	256 715	0,5 %	56 635	0,1 %
TOTAL DES RESSOURCES	51 185 376	100,0 %	52 673 972	100,0 %
Reprises sur provisions	412 766		272 094	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	480 748		819 211	
Insuffisance de ressources de l'exercice	2 324 283		0	
TOTAL GÉNÉRAL	54 403 173		53 765 277	

Les ressources de 2025

51,18 millions d'euros



Legs

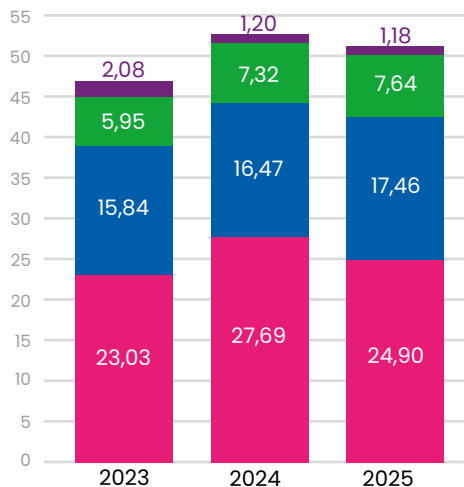
Dons et mécénat

Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Produits non liés à la générosité du public

Évolution des ressources 2023-2025

en millions d'euros



Bilan 2025**2025****2024**

ACTIF (en euros)	renvoi annexe	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	3.3.1				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		5 076 361	2 889 266	2 187 095	1 911 764
Immobilisations incorporelles en cours		30 904	0	30 904	160 565
Immobilisations corporelles	3.3.1				
Terrains		551 865	0	551 865	551 865
Constructions		1 367 053	1 200 048	167 005	182 499
Installations techniques, matériels et outillages industriels		9 400 394	3 279 654	6 120 740	5 452 661
Immobilisations corporelles en cours		250 617	0	250 617	341 525
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3.3.2	16 181 603	730 957	15 450 646	14 354 597
Immobilisations financières	3.3.3				
Autres titres immobilisés		69 546 026	968 829	68 577 197	32 071 466
Autres		5 333	0	5 333	5 507
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		102 410 155	9 068 752	93 341 403	55 032 449
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		0	0	0	0
Créances	3.3.4				
Avances et acomptes versés sur commandes		33 403	0	33 403	114 717
Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 716	0	1 716	1 560
Créances reçues par legs ou donations		9 058 407	0	9 058 407	14 868 199
Autres créances		2 554 000	23 172	2 530 828	3 690 284
Charges constatées d'avance	3.3.7	416 044	0	416 044	412 514
Valeurs mobilières de placement*	3.3.5	17 607 710	45 038	17 562 672	47 567 662
Disponibilités	3.3.6	19 528 870	0	19 528 870	29 267 205
TOTAL ACTIF CIRCULANT		49 200 150	68 210	49 131 940	95 922 142
TOTAL GÉNÉRAL		151 610 305	9 136 962	142 473 342	150 954 591

* Dont à plus d'un an (brut) : 0 €

Hors bilan**Engagements reçus**

Legs nets non encore acceptés par le CA : 8 788 958 euros (voir paragraphe 6.1.1).

Contributions financières de grands Mécènes : 167 359 euros (voir paragraphe 6.1.2).

		2025	2024
PASSIF (en euros)	renvoi annexe		
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		20 000 000	20 000 000
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		52 565 000	52 565 000
Report à nouveau		13 347 091	12 655 227
Excédent ou déficit de l'exercice		-2 324 283	691 864
Situation nette (sous total)	3.4.1	83 587 809	85 912 091
Fonds propres consommables	3.4.2	2 439 970	2 570 157
TOTAL DES FONDS PROPRES		86 027 779	88 482 248
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		20 839 645	21 673 618
Fonds dédiés	3.4.3	2 959 805	2 564 171
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		23 799 451	24 237 789
PROVISIONS	3.4.4		
Provisions pour risques		0	216 855
Provisions pour charges		441 361	434 244
TOTAL DES PROVISIONS		441 361	651 099
DETTES*	3.4.5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.4.5	0	0
Instruments financiers à terme		0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3.4.5	1 590 639	2 139 148
Dettes des legs ou donations	3.4.5	3 655 764	7 542 169
Dettes fiscales et sociales	3.4.5	989 621	988 926
Autres dettes	3.4.5	0	0
Aides individuelles à verser	3.4.6	6 225 289	5 295 499
Projets de recherche à verser	3.4.6	19 077 988	21 135 651
Autres		184 654	482 062
Produits constatés d'avance		480 797	0
TOTAL DES DETTES		32 204 751	37 583 455
TOTAL GÉNÉRAL		142 473 342	150 954 591

* Dont à plus d'un an : 5 263 870 euros

Engagements donnés

Financement de la recherche : 52 023 706 euros (voir paragraphe 6.2.1).

Compte de résultat

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

		2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et services			
Ventes de prestations de service		0	0
<i>dont parrainages</i>		49 164	49 724
Produits de tiers financeurs		0	0
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		75 973	0
<i>Versements des fondateurs ou consommation de dotation consommables</i>		228 348	0
Ressources liées à la générosité du public		0	0
<i>Dons manuels</i>	4.2.2	16 743 782	15 923 562
<i>Mécénats</i>	4.2.2	719 568	546 133
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	4.2.3	25 918 099	28 651 174
Contributions financières		797 649	882 753
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		279 365	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4.2.1	0	284 069
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		0	0
Utilisations des fonds dédiés	4.2.7	480 748	819 211
Autres produits	4.2.4/4.2.5	2 490 661	1 989 733
TOTAL I		47 783 356	49 146 357
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes		11 317 708	10 873 437
Aides financières	4.1.3		
Colloques scientifiques		106 500	121 950
Prix attribués à des chercheurs		572 282	521 600
Projets attribués pour la recherche		25 442 236	26 101 479
Aides individuelles pour la recherche		7 607 462	6 676 705
Impôts, taxes et versements assimilés		724 280	706 375
Salaires		3 614 794	3 316 612
Cotisations sociales		1 625 224	1 474 210
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4.1.2	956 594	859 441
Dotations aux provisions	4.1.2	38 927	76 049
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		0	0
Reports en fonds dédiés	4.1.5	876 382	1 131 342
Autres charges		1 028 139	1 004 031
TOTAL II		53 910 529	52 863 232
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-6 127 173	-3 716 875

	2025	2024
	renvoi annexe	
PRODUITS FINANCIERS	4.2.6	
Autres intérêts et produits assimilés	3 766 129	4 008 434
Reprises sur dépréciations et provisions	133 401	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	14 727
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	396 004	595 211
TOTAL III	4 295 534	4 618 372
CHARGES FINANCIÈRES	4.1.4	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	407 620	203 135
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4.1.4	7 045
TOTAL IV	492 644	210 180
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 802 891	4 408 191
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-2 324 283	691 316
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL V	0	548
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL VI	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	548
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	52 078 890	53 765 277
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	54 403 173	53 073 412
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 324 283	691 865
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.2.8	
Dons en nature	5 663	50 716
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	389 068	390 983
TOTAL	394 731	441 699
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	4.2.8	
Secours en nature	5 663	50 716
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	389 068	390 893
TOTAL	394 731	441 609

Annexe aux comptes annuels 2025

1 • Présentation de la Fondation ARC

1.1 • Objet social de la Fondation ARC

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est née de l'évolution statutaire de l'Association pour la recherche sur le cancer créée en 1962 et reconnue d'utilité publique depuis 1966.

Sa création est actée le 16 mars 2012 par décret publié au Journal Officiel de la République Française le 18 mars de la même année. Cette évolution traduisait la volonté des fondateurs de pérenniser l'action entreprise et l'adapter au contexte international et scientifique afin d'accroître son efficacité et son efficience.

La Fondation ARC soutient les activités de recherche fondamentale, de recherche translationnelle et de recherche clinique, ainsi que les activités épidémiologiques relevant des sciences humaines et sociales. Elle finance la recherche sur le cancer et l'information sur les avancées scientifiques au bénéfice des patients.

Considérée comme la première fondation française exclusivement dédiée à la recherche sur le cancer, l'action sociale de la Fondation ARC est réalisée tant en France qu'à l'étranger. Au fil des années, elle est devenue un acteur incontournable dans le système français de la recherche sur le cancer.

1.2 • Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la Fondation ARC

Dans un monde où le cancer reste une des premières causes de mortalité, la Fondation ARC a la conviction que seuls les progrès de la recherche permettront de guérir les cancers. C'est pourquoi elle a mis la recherche au cœur de sa mission, une recherche sur le cancer et pour les individus, une recherche dynamique et positive, accessible au plus grand nombre.

Même si les défis restent nombreux, sa mission au quotidien est de dessiner les orientations stratégiques de la recherche en cancérologie, de soutenir les initiatives les plus innovantes d'aujourd'hui pour demain, d'accélérer les projets les plus prometteurs, de détecter, fédérer et valoriser les meilleurs talents, et de partager avec toutes et tous les connaissances qui permettent d'être mieux armé face à la maladie.

La stratégie scientifique de la Fondation ARC s'articule autour de trois axes répondant aux besoins et enjeux de la recherche en cancérologie :

- **décrypter la biologie des cancers** : la Fondation ARC s'engage à donner libre place à la démarche scientifique et à l'inventivité des chercheurs afin d'accroître les connaissances sur les

cancers et le développement de nouveaux traitements. Cette approche permet de soutenir largement la recherche fondamentale dans tous ses domaines (génétique, biologie à l'échelle moléculaire, cellulaire, de l'organe et du corps entier, immunologie, etc.)

- **impulser une recherche orientée sur des thèmes prioritaires** : la Fondation ARC s'engage sur des thèmes que ses instances scientifiques identifient comme prioritaires pour accélérer les progrès de la cancérologie au bénéfice des patients et sur lesquels elle incite la communauté scientifique à se mobiliser par l'intermédiaire d'appels à projets et de colloques spécifiques. Ses priorités actuelles sont : contribuer à la révolution des immunothérapies anti-cancéreuses, comprendre les liens entre cancer et vieillissement, développer et valider de nouvelles approches permettant d'améliorer le diagnostic précoce des cancers du pancréas, développer la recherche clinique sur les cancers rares pour faire progresser les traitements.
- **encourager et accompagner les talents de la recherche** : face à l'accélération de la recherche en cancérologie, la Fondation ARC accompagne la formation des futurs chercheurs et médecins et contribue à l'attractivité de la recherche en France en mettant des moyens significatifs pour attirer les talents à toutes les étapes de leur carrière.

Les ressources de la Fondation ARC, reconnue d'utilité publique, proviennent essentiellement de la générosité du public. Dans le cadre des legs et donations, la Fondation ARC est déclarée comme bénéficiaire de biens immobiliers par les testateurs et donateurs. En conséquence et par obligation testamentaire, elle est amenée à gérer un parc immobilier afin de financer ses activités. Cette gestion s'inscrit, alors, dans les missions sociales de la Fondation.

En 2013, la Fondation ARC a créé un secteur fiscalisé, pour être en conformité avec la législation fiscale. Le but poursuivi était d'isoler certaines activités de recherche des missions sociales susceptibles de générer des revenus imposables.

1.3 • Moyens mis en œuvre par la Fondation ARC

Conformément à son objet social, la Fondation ARC est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- la collecte des fonds auprès du public ;
- la mise en place de partenariats publics et privés ;
- la réalisation de tout type d'investissement de nature à développer l'action de la Fondation ;
- la gestion rigoureuse des fonds versés par le public ;
- la réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance de certaines libéralités dont elle bénéficie.

La Fondation ARC fait appel à la générosité du public¹. La collecte se fait conformément à la loi du 7 août 1991². Elle constitue le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général.

Les principales ressources de la Fondation ARC proviennent :

- de campagnes nationales ciblant des actions ou projets bien identifiés ;
- de campagnes nationales pour promouvoir l'action générale et les missions sociales de la Fondation ;
- d'initiatives particulières et spontanées des bienfaiteurs ;
- de quêtes organisées à l'initiative d'autres entités ;
- de dons perçus au cours de manifestations de soutien et des événements organisés pour collecter des fonds.

1 • Le terme « public » destinataire de l'appel à la générosité désigne les personnes physiques et les personnes morales.

2 • La loi du 7 août 1991 s'applique à toute campagne d'appel à la générosité du public menée à l'échelon national soit sur la voie publique, soit par l'utilisation de moyens de communication. Il peut s'agir de sollicitations par le dépôt de brochures dans des lieux publics ou privés, par voie d'affichage, de presse, de radio, de télévision, téléphonique, postale, électronique.

2 • Faits caractéristiques d'importance significative

2.1 • Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

L'exercice 2025 a été ponctué par deux événements revêtant une importance significative :

- la réforme issue du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette réforme vise à améliorer la lisibilité et la comparabilité de l'information financière, notamment par une refonte de la présentation des états financiers, la révision de la notion de résultat exceptionnel et la suppression de certaines techniques comptables telles que les transferts de charges ;
- conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes, un reclassement a été effectué afin de présenter les comptes à terme, pour un montant de 3 900 000 euros, en actifs financiers non courants. Au 31 décembre 2024, ces placements étaient initialement comptabilisés en disponibilités.

2.2 • Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2024

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

2.3 • Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice 2025

Le contexte international en 2026 demeure marqué par des tensions géopolitiques persistantes, notamment liées à différents conflits armés, susceptibles d'affecter les équilibres économiques mondiaux et d'accentuer la volatilité des marchés financiers. Ces événements peuvent avoir des répercussions indirectes sur les ressources de la Fondation, notamment en matière de collecte de dons ou de rendement des placements financiers. Le risque financier est maîtrisé car à la date de ces annonces, la part des actifs financiers concernée par cette volatilité (poche action) est inférieure à 10 % des actifs financiers.

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3.1 • Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC n°2014-03, au Règlement ANC n°2018-06 relatif aux entités à but non lucratif, ainsi qu'au Règlement ANC n°2020-08 dans sa version homologuée. L'exercice 2025 constitue en outre la première application des Règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Fondation ARC relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- un tableau des contributions volontaires en nature ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présentés en début d'annexe) ;
- l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale et afin d'éviter que la Fondation ARC ne soit soumise aux impôts commerciaux sur l'ensemble de ses activités, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation est très largement prépondérante.

La Fondation ARC est une fondation abritante³ ou affectataire conformément à l'article 20 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009. Elle abrite deux fondations : la Fondation Oberling-Haguenau créée le 22 novembre 2019 (fondation à dotation consommable) et la Fondation Ella Toulouse créée le 21 mars 2025 (fondation de flux).

La Fondation ARC, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés aux fondations abritées qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation ARC retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles des fondations abritées, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Toutefois, un dispositif de comptabilité auxiliaire permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information globale sur la gestion et les actions des fondations abritées est donnée dans la présente annexe.

3.2 • Changement de méthode comptable

Dans le cadre de l'application des Règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux nouveaux modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs. Les informations comparatives ont toutefois fait l'objet de reclassements de présentation afin d'assurer leur conformité aux nouveaux formats.

Ce changement se traduit principalement par des reclassements et des ajustements de présentation, notamment liés à la nouvelle définition du résultat exceptionnel, à la suppression des transferts de charges et à la réorganisation des rubriques des états financiers. Les comptes de l'exercice précédent sont présentés selon les nouveaux modèles, le cas échéant après reclassements, afin d'assurer la comparabilité. Les informations nécessaires à la compréhension des incidences de ces changements sont présentées dans l'annexe.

La présentation des comptes 2024 de la Fondation ARC, ajustés afin de respecter les dispositions du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, ne met en évidence qu'une seule évolution significative. Celle-ci correspond à un reclassement des transferts de charges, désormais présentés conformément aux nouveaux modèles du compte de résultat, sans impact sur le résultat de l'exercice.

Pour mémoire, les transferts de charges au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élèvent à 14 756 euros, répartis comme suit : 1 690 euros au titre du remboursement de coûts supportés par la Fondation, 3 000 euros liés à des contrats aidés et 10 036 euros correspondant à la prime énergie. Conformément au Règlement ANC 2022-06, ces éléments seraient intégrés aux charges d'exploitation.

³ • Une fondation abritante reçoit et gère dans un cadre contractuel des biens qui lui sont confiés par des fondateurs, personnes physiques ou morales, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général. La fondation abritante est la gestionnaire des biens pour le compte des fondateurs de la fondation abritée ou du fonds individualisé qui consentent une libéralité à la fondation abritante, cette libéralité (don, legs ou donation) étant assortie de charges.

Les fondateurs de fondations abritées ou de fonds individualisés réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une fondation abritée en son sein.

3.3 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Actif

3.3.1 • Immobilisations incorporelles et corporelles

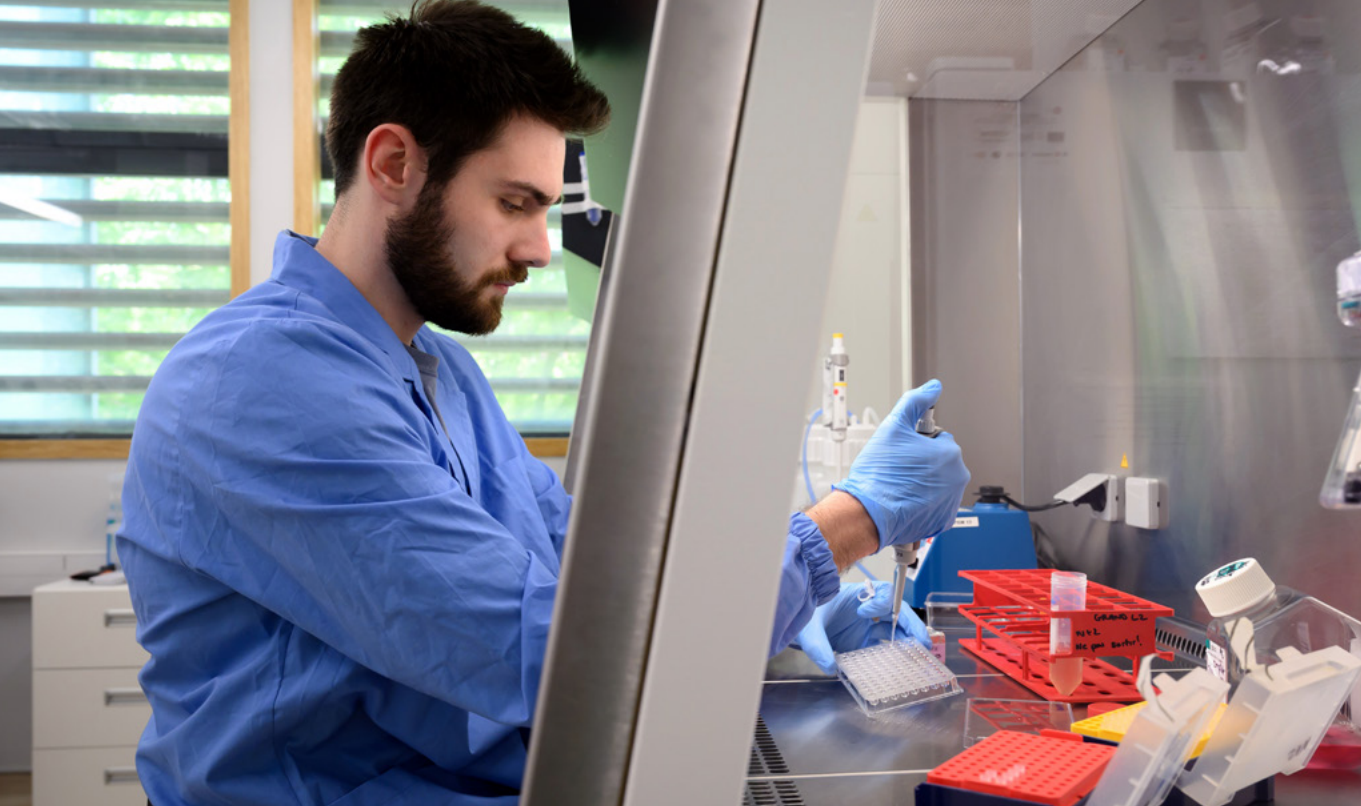
Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément estimé entre 2 et 10 ans. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Terrains	Non amortis
Immeuble légué*	50 ans
Constructions	30 à 60 ans
Agencements – Installations	
Second œuvre	30 ans
Stores	25 ans
Ascenseur, chauffage, climatisation, équipement, ravalement	20 ans
Aménagement	15 ans
Autre	10 à 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	25 ans
Agencements – Installations sur sol d'autrui	
Second œuvre	25 ans
Matériel de transport	8 ans
Matériel de bureau et informatique	
Ordinateurs	3 à 5 ans
Imprimantes	2 à 14 ans
Standard et matériel téléphonique	12 et 15 ans
Autre matériel informatique	4 à 12 ans
Autre matériel de bureau	7 à 20 ans
Mobilier	10 à 25 ans

* Il s'agit d'un immeuble issu d'un legs assorti des obligations suivantes : conservation du bien pendant une durée minimale de 99 ans ; entretien des bâtiments et attribution du Prix Fondation ARC Léopold Griffuel. Tous les travaux sont couverts par les produits annuels issus de l'exploitation de ce legs. Par ailleurs, la valeur actuelle du bien est estimée à 33 000 000 euros au 31 décembre 2025.



Variation des immobilisation incorporelles

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 497 690	728 294	1 169 623	5 076 361
Immobilisations incorporelles en cours	160 565	618 633	748 294	30 904
TOTAL	5 658 255	1 366 927	1 917 917	5 107 265

Les logiciels acquis concernent des développements spécifiques de nouveaux logiciels ou des améliorations de solutions existantes (amélioration de l'outil de gestion des appels à projets, du financement de la recherche et du site web). Les immobilisations en cours réalisées lors de l'année sont comptabilisées sous la rubrique « Logiciels ».

Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 585 927	472 963	1 169 624	2 889 266
TOTAL	3 585 927	472 963	1 169 624	2 889 266

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

Variation des immobilisations corporelles

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
Terrain légué	524 424	0	0	524 424
Terrain	27 441	0	0	27 441
Sous-total Terrains	551 865	0	0	551 865
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	662 644	0	0	662 644
Constructions sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Sous-total Constructions	1 367 053	0	0	1 367 053
Agencements, installations	3 716 889	49 167	445 319	3 320 737
Agencements, installations sur sol d'autrui	350 811	0	0	350 811
Agencements, installations immeuble légué	3 966 648	1 062 828	0	5 029 477
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau et informatique	770 182	14 040	281 418	502 804
Mobilier	176 221	10 180	0	186 401
Sous-total Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 990 915	1 136 216	726 736	9 400 394
Immobilisations corporelles en cours	341 525	971 920	1 062 828	250 617
TOTAL	11 251 357	2 108 136	1 789 565	11 569 928

Variation des amortissements

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2025
Immeuble légué	695 168	0	0	695 168
Constructions	480 145	15 494	0	495 639
Constructions sur sol d'autrui	9 241	0	0	9 241
Sous-total Constructions	1 184 553	15 494	0	1 200 048
Agencements, installations	1 463 788	124 861	445 319	1 143 331
Agencements, installations sur sol d'autrui	112 817	19 715	0	132 532
Agencements, installations immeuble légué	1 145 645	270 977	0	1 416 623
Matériel de transport	10 163	0	0	10 163
Matériel de bureau informatique	704 247	32 444	281 417	455 274
Mobilier	101 594	20 139	0	121 731
Sous-total Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 538 254	468 136	726 736	3 279 654
TOTAL	4 722 809	483 631	726 736	4 479 702

Les dotations aux amortissements apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

3.3.2 • Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- la date d'entrée d'une donation entre vifs : les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure ;
- la date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- la valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit à leur date d'entrée ;
- la valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Variation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*	15 424 612	7 484 410	6 727 419	16 181 603
TOTAL	15 424 612	7 484 410	6 727 419	16 181 603

* Il s'agit des immobilisations issues des legs et donations acceptés par le Conseil d'administration destinées à être cédées. La comptabilisation de ces biens résultant de l'application du Règlement ANC n°2018-06. Elle reste inchangée avec l'application du nouveau Règlement ANC n°2022-06.

Variation des dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2025
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés*	1 070 015	125 303	464 361	730 957
TOTAL	1 070 015	125 303	464 361	730 957

* Selon le Règlement ANC n°2018-06, les immobilisations reçues des legs et donations destinées à être cédées ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an. Toute perte de valeur est constatée par une dotation aux provisions pour dépréciation dans un compte spécifique aux biens destinés à être cédés. Les provisions pour dépréciation des immobilisations destinées à être cédées ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession. Le traitement reste inchangé avec l'application du nouveau Règlement ANC n°2022-06.

Les dotations aux dépréciations apparaissent sous la rubrique « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

3.3.3 • Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2025	VIREMENT DE POSTE À POSTE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
Intérêts courus	174 178	0	329 996	174 178	329 996
OPCVM Actions	5 549 071	-2 572 646	0	2 976 425	0
Contrat de capitalisation	0	35 970 183	1 496 888	652 331	36 814 740
CAT > 1 an	0	3 900 000	0	0	3 900 000
SCPI	15 229 952	0	0	0	15 229 952
FCPI	7 669 200	0	1 589 900	42 700	9 216 400
OPCI	4 054 939	0	0	0	4 054 939
Sous-total Autres titres immobilisés	32 677 338	37 297 537	3 416 784	3 845 634	69 546 026
Dépôts et cautionnements versés	5 507	0	0	174	5 333
Sous-total Autres	5 507	0	0	174	5 333
TOTAL	32 682 845	37 297 537	3 416 784	3 845 808	69 551 359

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Celui-ci correspond au prix d'achat, augmenté des coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place, tels que notamment les commissions de souscription (PCG, art. 213-8).

Les OPCVM Actions font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Les plus-values ou moins-values résultant de cette estimation sont appréciées, pour chaque catégorie de titres de même nature, par rapport à la valeur d'origine globale de l'ensemble de ces titres.

Au cours de l'exercice 2025, les placements de type comptes à terme d'une durée supérieure à un an ont été reclassés, des valeurs mobilières de placement vers les immobilisations financières. Ce reclassement traduit l'intention de l'entité de conserver ces instruments jusqu'à leur échéance dans une logique de placement durable, excluant leur mobilisation à court terme. En conséquence, leur présentation en immobilisations financières apparaît plus conforme à leur nature économique et à l'horizon de détention retenu.

Conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes, ce reclassement a été opéré pour un montant de 3 900 000 euros, afin de présenter ces placements en actifs financiers non courants. Au 31 décembre 2024, ces instruments étaient initialement comptabilisés en disponibilités.

Le cumul de ces plus-values s'élève à 1 536 933 euros au 31 décembre 2025.

Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

EN EUROS	VALEUR BRUTE AU 01/01/2025	VIREMENT DE POSTE À POSTE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
OPCVM Actions	123 265	-123 265	0	0	0
SCPI	192 943	9 505	295 340	0	497 788
FCPI	0	0	0	0	0
OCPI	289 666	113 760	67 615	0	471 041
TOTAL	605 874	0	362 955	0	968 829

3.3.4 • Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre des legs et donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

État des créances	31/12/2025			31/12/2024
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Avances et acomptes versés sur commande	33 403	0	33 403	114 717
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 716	0	1 716	1 560
Créances reçues par legs et donations	9 058 407	0	9 058 407	14 868 199
Fournisseurs débiteurs	2 116	0	2 116	30 632
Personnel et comptes rattachés	200	0	200	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 594	0	12 594	12 166
Débiteurs divers (1)	828 137	0	828 137	720 530
Produits à recevoir (2)	1 104 543	0	1 104 543	996 895
Débiteurs notaires (3) et (4)	606 410	23 172	583 238	1 930 062
Sous-total et autres	2 554 000	23 172	2 530 828	3 690 284
Charges constatées d'avance	416 044	0	416 044	412 514
TOTAL	12 063 570	23 172	12 040 398	18 674 761

- (1) Il s'agit principalement de sommes dues par les organismes gestionnaires des projets de recherche et aides individuelles versés. Ces montants sont constatés à la suite du contrôle des comptes rendus financiers et correspondent à la part non utilisée des financements versés.
- (2) Il s'agit principalement de dons à percevoir au-delà du 31 décembre 2025.
- (3) La provision couvre des risques de non-recouvrement sur des ventes de biens issus de legs.
- (4) Il s'agit des prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissées au 31 décembre 2025.

Échéances des créances

	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCES À MOINS D'UN AN	ÉCHÉANCES À PLUS D'UN AN
Créances clients et comptes rattachés	1 716	1 716	0
Autres créance de l'actif circulant	11 645 810	11 645 810	0
Charges constatées d'avance	416 044	416 044	0
TOTAL CRÉANCES	12 063 570	12 063 570	0

Variation des provisions pour dépréciation des créances

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2025
Risque de non recouvrement sur legs	49 172	0	26 000	23 172
TOTAL	49 172	0	26 000	23 172



3.3.5 • Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées de SICAV et Fonds Communs de Placement valorisés selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

État des VMP	31/12/2025					31/12/2024
	BRUT	VIREMENT DE POSTE À POSTE	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
EN EUROS						
Contrats de capitalisation	35 970 183	-35 970 183	0	0	0	35 970 183
OPCVM-SICAV	14 998 097	2 572 646	17 570 742	32 537	17 538 205	11 560 885
Sous-total	50 968 279	-33 397 537	17 570 742	32 537	17 538 205	47 531 068
Portefeuille issu des legs						
Actions et OPCVM d'actions	36 967		36 967	12 500	24 467	36 594
Sous-total Portefeuille issu des legs	36 967	0	36 967	12 500	24 467	36 594
TOTAL	51 005 247	-33 397 537	17 607 710	45 038	17 562 672	47 567 662

Dont échéances à plus d'un an au 31 décembre 2025 : 0 euro.

Les OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une estimation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 31 décembre 2025, la plus-value latente s'élève à 6 463 996 euros.

Variation des provisions pour dépréciation des VMP

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 31/12/2025
Contrats de capitalisation	0	0	0	0
OPCVM-SICAV	133 402	32 537	133 402	32 537
Sous-total	133 402	32 537	133 402	32 537
Portefeuille issu des legs	0	0	0	0
Actions et OPCVM d'actions	373	12 127	0	12 500
Sous-total Portefeuille issu des legs	373	12 127	0	12 500
TOTAL	133 774	44 665	266 804	45 038

3.3.6 • Disponibilités

Les disponibilités incluent des comptes sur livret. Ces produits garantissent le capital et sont liquides.

État des disponibilités à la clôture

EN EUROS	31/12/2025	VIREMENT DE POSTE À POSTE	31/12/2024
Comptes courants bancaires	1 984 521	0	1 527 284
Valeurs à l'encaissement - Dons	529 633	0	778 246
Caisse	4 641	0	3 308
Comptes sur livret	12 752 139	0	10 583 948
Comptes à terme	3 900 000	-3 900 000	15 800 000
Intérêts courus	357 936	0	574 420
TOTAL	19 528 870	-3 900 000	29 267 205

3.3.7 • Charges constatées d'avance

EN EUROS	31/12/2025	31/12/2024
Stock pour dépliants	8 548	5 412
Stock enveloppes pour mailings	67 758	131 813
Fournisseurs - charges constatées d'avance	339 738	275 289
TOTAL	416 044	412 514

3.4 • Règles, méthodes comptables et compléments d'information relatifs aux postes du bilan-Passif

3.4.1 • Fonds propres Fondation ARC

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	SITUATION AU 01/01/2025	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATIONS	DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	20 000 000	0	0	0	20 000 000
Réserves	52 565 000	0	0	0	52 565 000
Report à nouveau	12 655 227	691 865	0	0	13 347 091
Excédent ou déficit de l'exercice	691 865	-691 865	0	2 324 283	-2 324 283
Situation nette	85 912 091	0	0	0	83 587 809
Fonds propres comptables	2 570 157	0	24 813	155 000	2 439 970
TOTAL	88 482 248	0	24 813	155 000	86 027 779

« La Fondation n'a pas abondé sa dotation initiale depuis sa création en 2012. Afin de maintenir la valeur de cette dotation initiale, la Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constituant la dotation initiale de la Fondation ARC de 20 millions d'euros correspondent à des actifs financiers, dont la valeur actualisée au 31 décembre 2025 s'élève à 71,09 millions d'euros. »

Pour mémoire, la dotation initiale de 20 millions d'euros à la Fondation ARC a été financée par des ressources issues de l'appel à la générosité du public, elle permet de pérenniser l'œuvre de la Fondation et donc ses missions sociales, elle n'est pas consommable.

Le Conseil d'administration de la Fondation ARC du 28 avril 2014 a autorisé le prélèvement de 20 millions d'euros sur la réserve pour régulation pour : doter le report à nouveau de 11,7 millions d'euros et ainsi combler le déficit de ce dernier ainsi que créer une réserve pour projets de développement.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation ARC a financé certains projets susceptibles de générer

des ressources par les résultats obtenus dans un avenir plus ou moins lointain. Pour identifier ces programmes et répondre aux exigences fiscales, elle a créé une activité susceptible de générer à terme des revenus imposables, dont elle impute les résultats sur la réserve pour projets de développement.

Les fonds propres et réserves (86 027 779 euros), comprennent la dotation pérenne statutaire de la Fondation (20 000 000 euros). Ils couvrent les engagements pour le financement de projets de recherche pluriannuelle « hors bilan » pour 52 023 706 euros. Les 34 004 073 euros restants permettent de faire face aux incertitudes économiques et de pérenniser les missions sociales, en garantissant sur le long terme le financement de projets scientifiques à montant constant voire croissant, et en assurant un an de fonctionnement de la Fondation. Son modèle économique repose historiquement sur des ressources issues pour moitié des libéralités, ressources qui présentent un caractère incertain, compte tenu du nombre d'acteurs croissant dans le secteur caritatif.



3.4.2 • Fonds propres consommables

Les dotations consommables des fondations abritées représentent des actifs destinés à être consommés selon un plan pluriannuel ou un budget prévisionnel annuel.

État des dotations consommables

EN EUROS	SITUATION AU 01/01/2025	DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES	CONSOUMMATIONS	31/12/2025
Fondation Oberling-Haguenau	2 570 157	24 813	155 000	2 439 970
TOTAL	2 570 157	24 813	155 000	2 439 970

3.4.3 • Fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Lorsque des legs et des dons sont affectés par les testateurs et donateurs à des projets de recherche définis ou à des chercheurs précisément désignés, la partie des ressources non attribuée en fin de période est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public », inscrite en produit au compte de résultat.

Suivi des fonds dédiés aux programmes de la Fondation ARC

Utilisations

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS
Ressources liées à la générosité du public	2 564 171	687 358	480 748	0
Projets de recherche dédiés au carcinome épidermoïde de l'œsophage non lié à l'abus d'alcool	74 200	0	0	0
Projets de recherche dédiés au centre Oscar Lambret à Lille	443 807	133 107	0	0
Projets de recherche dédiés à l'Institut Gustave Roussy	20 000	0	2 700	0
Projets de recherche dédiés au département de la Manche	30 608	0	0	0
Projets de recherche dédiés à l'hôpital Paul-Brousse	252 949	0	10 327	0
Projets de recherche dédiés au Finistère	176 300	0	42 000	0
Projets de recherche dédiés au département de l'Ille-et-Vilaine	46 331	0	0	0
Projets dédiés à l'acquisition de matériel	7 963	0	0	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs - Griffuel (2)	133 954	0	133 954	0
Projets de recherche Pancréas	54 167	0	54 167	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs - Kerner (1)	28 583	0	2 600	0
Projets de recherche dédiés à des prix jeunes chercheurs - Autres	96 482	2 592	0	0
Cancers des jeunes enfants	866 229	542 814	70 000	0
Pour la recherche des enfants atteints d'un cancer	235 327	8 845	140 000	0
Ella Toulouse	72 271	0	0	0
SFC-Doctorants	25 000	0	25 000	0
TOTAL	2 564 171	687 358	480 748	0

À la clôture de l'exercice

TRANSFERTS	MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS CORRESPONDANT À DES PROJETS SANS DÉPENSES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
72 271	2 698 509	0
0	74 200	74 200
0	576 914	0
0	17 300	0
0	30 608	30 608
0	242 622	0
0	134 300	0
0	46 331	46 331
0	7 963	7 963
0	0	0
0	0	0
0	25 983	0
0	99 074	92 981
0	1 339 043	0
0	104 172	0
72 271	0	0
0	0	0
72 271	2 698 509	252 083

(1) Les prix ARC Jeunes Chercheurs concernent un prix de vulgarisation scientifique (prix Kerner).

(2) Créé en 1970, ce prix d'une valeur totale de 400 000 euros est un des prix les plus importants en Europe dans le domaine de la recherche en cancérologie. Il récompense chaque année des chercheurs de renommée internationale dont les travaux ont abouti à une avancée majeure dans la recherche sur le cancer. Depuis sa création, 70 chercheurs issus d'une dizaine de pays ont été récompensés, tous issus des plus prestigieuses institutions de la recherche internationale. Depuis 2015, ce Prix est divisé en deux catégories : le prix de recherche fondamentale (200 000 euros) et le prix de recherche translationnelle et clinique (200 000 euros).

Les sommes conservées en fonds dédiés servent à financer les Prix mais également les dépenses relatives à l'entretien de l'immeuble.

3.4.4 • Provisions pour risques et charges

Variation des provisions

EN EUROS	CUMUL AU 01/01/2025	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS NON UTILISÉES	CUMUL AU 31/12/2025
Autres provisions pour risques (1)	216 855	0	216 855	0	0
Provisions pour pensions et obligations (2)	413 751	34 012	15 646	17 883	414 234
Provisions pour charges (3)	8 729	4 915	0	0	13 644
Autres provisions pour charges (4)	13 483	0	0	0	13 483
Sous-total provisions pour charges	435 963	38 927	15 646	17 883	441 361
TOTAL	652 818	38 927	232 501	17 883	441 361

- (1) Elles sont destinées à couvrir un risque pour versement de passif issu de legs. Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de risque pour versement.
- (2) Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par l'accord collectif d'entreprise révisé, signé le 15 juillet 2013. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée. Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par l'accord collectif d'entreprise.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées », méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2025 pour le calcul ont été les suivantes :

- départ volontaire à la retraite en fonction de l'âge des salariés :
 - Salariés nés jusqu'en 1962 : 62 ans
 - Salariés nés entre 1962 et 1967 : 63 ans
 - Salariés nés à partir de 1968 : 64 ans
 - taux d'actualisation : 3,3098 % ;
- taux de progression des salaires : 2,00 % ;
- taux de charges sociales : 55 % ;
- taux de sortie des effectifs : 8 % ;
- table de mortalité : INSEE 2020-2022.

La reprise utilisée au titre de l'exercice 2025 est de 15 646 euros.

La dotation nette au 31 décembre 2025 est de 34 012 euros.

- (3) Les engagements pris par la Fondation au titre des obligations stipulées par le testateur ou donateur sont à comptabiliser dans un compte de provision spécifique. Ces engagements sont identifiés et estimés à la date d'acceptation du legs ou donation.
- (4) Depuis le 24 avril 2024, les arrêts de travail génèrent des congés payés avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2009. La provision est maintenue au 31 décembre 2025.

3.4.5 • Dettes diverses

État des dettes diverses

EN EUROS	31/12/2025	ÉCHÉANCE À MOINS D'UN AN	ECHÉANCE À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	31/12/2024
Dettes fournisseurs	1 249 394	1 249 394	0	1 617 551
Fournisseurs - factures non parvenues	341 245	341 245	0	521 597
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	1 590 639	1 590 639	0	2 139 148
Dettes issues des legs ou donations (2)	3 655 764	3 655 764	0	7 542 169
Personnel - autres charges à payer	627	627	0	0
Comité d'entreprise	17 288	17 288	0	11 260
Provisions pour congés payés	348 168	348 168	0	340 507
Provisions pour charges sur congés payés	199 742	199 742	0	190 311
Provisions Compte Épargne Temps (CET)	96 714	96 714	0	92 163
Provisions pour charges sur CET	56 555	56 555	0	52 766
Sous-total Personnel	719 094	719 094	0	687 007
URSSAF	136 854	136 854	0	148 277
IRCANTEC	0	0	0	3 690
MALAKOFF HUMANIS	21 864	21 864	0	30 041
Mutuelle	43 313	43 313	0	34 084
Prévoyance	16 746	16 746	0	15 548
Trésor Public - Prélèvement à la source	24 500	24 500	0	31 760
Sous-total Organismes sociaux	243 277	243 277	0	263 400
Formation professionnelle	0	0	0	0
Aide à la construction	14 716	14 716	0	13 875
Taxe sur les salaires	5 073	5 073	0	14 368
AGEFIPH	7 461	7 461	0	10 276
Sous-total Taxes dues sur les rémunérations	27 250	27 250	0	38 519
Total dettes fiscales et sociales	989 621	989 621	0	988 926
Aides individuelles à verser (voir 3.4.6)	6 225 289	4 144 736	2 080 553	5 295 499
Projets de recherche à verser (voir 3.4.6)	19 077 988	15 894 670	3 183 317	21 135 651
Autres	184 654	184 654	0	482 062
Produits constatés d'avance	480 797	480 797	0	0
TOTAL	32 204 751	26 940 881	5 263 870	37 583 455

(1) Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

(2) Les dettes issues des legs et donations sont constatées en application du Règlement ANC 2018-06. Il s'agit du passif du testateur ou donateur estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs et donations acceptés. Le traitement reste inchangé avec l'application du nouveau Règlement ANC n°2022-06.

3.4.6 • Dettes à l'égard de la recherche

Ce poste regroupe l'ensemble des engagements nominatifs non encore versés, notamment ceux proposés par le Conseil scientifique, approuvés par le Conseil d'administration, pris à l'égard des chercheurs et des laboratoires au titre des projets en cours de réalisation (aides individuelles aux jeunes chercheurs, projets scientifiques de recherche).

Ces engagements sont essentiellement d'une durée comprise entre une et trois années. À l'issue des dates limites d'utilisation, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation ARC.

Nature des dettes à l'égard de la recherche

EN EUROS	31/12/2025			31/12/2024
	ÉCHÉANCE - 1 AN	ÉCHÉANCE + 1 AN	TOTAL	TOTAL
Aides individuelles attribuées	4 144 736	2 080 553	6 225 289	5 295 499
Projets de recherche attribués	15 894 671	3 183 317	19 077 988	21 135 651
TOTAL	20 039 407	5 263 870	25 303 277	26 431 150

4 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat

4.1 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Charges

4.1.1 • Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Honoraires	Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	68 040
Honoraires sans certification des comptes	0
TOTAL	68 040

4.1.2 • Dotations aux amortissements et aux provisions

Ces dotations correspondent d'une part aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 472 963 euros d'immobilisations incorporelles (voir paragraphe 3.3.1) et 483 631 euros d'immobilisations corporelles (voir paragraphe 3.3.1) et, d'autre part, à la dotation aux provisions pour pensions et obligations pour un montant de 34 012 euros, pour autres charges de 4 915 euros (voir paragraphe 3.4.4).

4.1.3 • Aides financières

Les projets de recherche et aides individuelles attribués par le Conseil d'administration au cours de l'exercice sont rattachés aux charges de l'exercice. Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires ou aux organismes gestionnaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « Dettes à l'égard de la recherche ».

Certaines conventions de financement sont assorties de conditions suspensives, les échéances de ces conventions sont comptabilisées au fur et à mesure de la levée de ces conditions. Au préalable, elles figurent dans les engagements hors bilan dès le vote du financement par le Conseil d'administration.

État de la recherche

EN EUROS	MONTANT 2025	MONTANT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	VARIATION 2025/2024	
Colloques scientifiques	106 500	121 950	-15 450	-13 %
Prix	417 282	361 600	55 682	15 %
Projets de recherche	25 442 236	26 101 479	-659 243	-3 %
Aides individuelles	7 607 462	6 676 705	930 757	14 %
Sous-total Fondation ARC	33 573 480	33 261 734	311 746	1 %
Prix	155 000	160 000	-5 000	-3 %
Sous-total Fondations abritées	155 000	160 000	-5 000	-3 %
TOTAL	33 728 480	33 421 734	306 746	1 %

4.1.4 • Charges financières

Elles correspondent pour 85 024 euros à des moins-values réalisées.

Les dotations aux provisions correspondent aux moins-values latentes de 407 620 euros pour les placements du portefeuille de la Fondation (voir paragraphes 3.3.3 et 3.3.5).

4.1.5 • Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Pour plus de détails voir paragraphe 3.4.3.

4.2 • Compléments d'information relatifs aux postes du compte de résultat – Produits

4.2.1 • Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

Les reprises de provisions sont de 279 365 euros. Elles concernent les provisions pour pensions et obligations (33 529 euros) et les provisions pour risque sur un legs (245 836 euros) (voir paragraphe 3.4.4).

4.2.2 • Dons et mécénat

Les dons constituent une des deux principales ressources de la Fondation, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Compte tenu de la forte concentration des versements au terme de l'exercice et des délais de traitement des courriers, les dons versés en chèques datés de 2025 et reçus jusqu'au 16 janvier 2026 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2025.

Parallèlement, les reçus fiscaux sont remis aux donateurs au titre de l'année 2025.

Répartition des dons et du mécénat

EN EUROS	MONTANT 2025	VARIATION 2025/2024	MONTANT 2024
Dons non affectés			
Dons manuels	15 956 515	783 914	15 172 601
Mécénat	201 113	-3 289	204 402
Sous-total Dons non affectés	16 157 628	780 625	15 377 003
Dons affectés			
Dons manuels	787 267	36 307	750 960
Mécénat	518 455	176 724	341 731
Sous-total Dons affectés	1 305 723	213 031	1 092 692
TOTAL	17 463 351	993 656	16 469 695

Les ressources en provenance des dons et du mécénat représentent 17 463 350 euros soit 36,65 % des ressources d'exploitation.

4.2.3 • Legs, donations et assurances-vie

Le traitement des legs et donations constitue l'une des principales novations apportées par le Règlement ANC 2018-06. La comptabilisation de ces libéralités au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « créances reçues par legs et donations ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.

Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont aussi isolés dans un compte spécifique « Dettes des legs ou donations ».

Les engagements pris par le bénéficiaire de la libéralité et qui constituent les obligations stipulées par le testateur ou donateur sont provisionnés dans un compte spécifique « provisions pour charges sur legs ou donations ».

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.



À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

À l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » présente les produits nets des charges afférentes.

Elle regroupe :

- les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :
 - le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
 - les produits « legs ou donations » ;
 - le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
 - la reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.
- les charges liées aux legs et donations :
 - la valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
 - la dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

<i>Legs, donations ou assurances-vie</i>	MONTANT 2025
Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	11 259 086
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations »	12 673 369
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 523 708
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	464 361
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	10 099 682
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 726 735
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	125 302
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	9 265 082
TOTAL	24 903 087

Répartition des legs et assurances-vie

EN EUROS	MONTANT 2025	VARIATION 2025/2024	MONTANT 2024
Legs et assurances-vie non affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	11 970 620	-2 179 363	14 149 983
Assurances-vie	11 259 086	-1 236 444	12 495 530
Sous-total Legs et assurances-vie non affectés	23 229 706		26 645 513
Legs et assurances-vie affectés			
Legs - Valeurs immobilières et mobilières	1 673 381	645 109	1 028 272
Assurances-vie			
Loyers immeuble Griffuel	1 015 012	37 623	977 389
Sous-total Legs et assurances-vie affectés	2 688 393	682 732	2 005 661
TOTAL	25 918 099	682 732	28 651 174

Les legs hors loyers de l'immeuble Griffuel représentent 52,12 % des ressources d'exploitation, soit 24 903 087 euros.

À la clôture de l'exercice, les legs affectés par les légataires qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, sont inscrits en « fonds dédiés ».

Selon la volonté du testateur, l'immeuble Griffuel doit être conservé par la Fondation en vue de sa location afin d'affecter les revenus conformément aux souhaits de ce dernier.

4.2.4 • Quotes-parts de dotations consommables virées au compte de résultat

Les quotes-parts de dotations consommables (concernant à ce jour la Fondation Oberling-Haguenau) virées au compte de résultat correspondent aux montants réalisés de consommation pendant l'exercice. Au titre de l'exercice 2025, la consommation pour la fondation abritée Oberling-Haguenau est de 155 000 euros (voir paragraphe 3.4.2).

4.2.5 • Reprises de financements

Nature des reprises

EN EUROS	MONTANT 2025	MONTANT 2024
Reprises projets de recherche des exercices antérieurs	1 097 651	437 454
Reprises aides individuelles des exercices antérieurs	731 975	917 392
TOTAL	1 829 626	1 354 846

Les reprises inscrites au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits » sont constituées des :

- soldes des projets de recherche non consommés. Les chercheurs s'engagent à nous envoyer, à la date qui leur est signifiée, un compte rendu financier de l'utilisation des fonds versés. Après vérification et validation par le service administratif et financier de la Fondation, si les sommes justifiées sont inférieures à l'allocation versée, le remboursement de la différence est demandé. De même, si les sommes justifiées n'ont pas été utilisées selon des règles émises dès l'origine dans les conditions générales, le remboursement est également demandé ;
- aides individuelles attribuées les années précédentes lorsque le bénéficiaire nous informe de son souhait d'y mettre fin pour des raisons personnelles notamment recrutement dans un organisme de recherche ;
- remboursements d'avances de fonds versées aux organismes employeurs des jeunes chercheurs, sous contrats à durée déterminée financés par la Fondation, correspondant à la différence entre les avances et les coûts réellement supportés par les organismes employeurs pour rémunérer ces jeunes chercheurs.

En revanche, les financements attribués au cours de la période et qui font l'objet d'un désistement ou d'une annulation sont déduits de la dotation comptabilisée en charges sur la période.

4.2.6 • Produits financiers

Nature des produits financiers

EN EUROS	MONTANT 2025	MONTANT 2024
Intérêts reçus	3 766 129	4 008 434
Produits nets sur cessions de VMP	396 004	595 211
Reprises sur provisions financières	133 401	14 727
TOTAL	4 295 534	4 618 372

La politique d'investissement de la Fondation ARC s'inscrit dans la droite ligne de sa mission et de ses valeurs.

Elle répond à trois objectifs :

- permettre à la Fondation de faire face aux engagements qu'elle prend à court et moyen terme pour financer les projets de recherche qu'elle soutient ;
- assurer le futur de la Fondation et pérenniser son action ;
- générer des revenus financiers qui contribuent au financement de ses missions sociales.

Les choix d'investissement prennent en compte les engagements de la Fondation et sont dictés par des considérations de performance et de niveau de risque en fonction des horizons des différents placements. La Fondation s'attache à respecter les principes élémentaires de prudence, la prise de risque étant adaptée aux objectifs. Ainsi, les prises de position spéculatives et la recherche d'un rendement élevé à court terme sont incompatibles avec l'objectif de pérennité de la Fondation.

La Fondation s'interdit d'investir dans des fonds comprenant des titres d'entreprises en contradiction avec les valeurs de la Fondation (par exemple tout ce qui a trait au tabac), ni dans des matières premières, métaux précieux ou devises autres que l'euro. Elle privilégie l'investissement socialement responsable (ISR). La gestion ISR permet à la Fondation ARC d'harmoniser ses investissements avec ses valeurs, celles de ses administrateurs et de ses donateurs, tout en agissant en cohérence avec son objet social. Enfin, la Fondation

explore également des approches de gestion thématique, telles que celle centrée sur la santé, et le financement de l'économie réelle pour une stratégie d'investissement responsable efficace et sécurisée.

La stratégie d'investissement est définie et réévaluée chaque année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité financier.

Le Comité financier de la Fondation se réunit six fois par an, il est accompagné par un conseil en placement, qui intervient à plusieurs niveaux :

- suivi régulier du portefeuille,
- rédaction de rapports périodiques,
- recommandations d'allocation stratégique et tactique des actifs,
- analyse et suivi des marchés financiers.

Le conseil en placement fournit en outre des notes d'analyse ponctuelles en lien avec l'activité du Comité financier et l'évolution des marchés, afin de soutenir une prise de décision éclairée et réactive.

À noter que le principe de grande prudence émis par le Comité financier de la Fondation reste la base de la politique financière de la Fondation.

Avec des incertitudes renouvelées pour 2025, caractérisée par l'aggravation des tensions géopolitiques, la Fondation ARC a su accroître la performance de son portefeuille financier.

Ainsi, les produits financiers (reprises sur provisions exclues) régressent de -44 512 euros.

4.2.7 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets (*pour plus de détails, voir paragraphe 3.4.3*).

4.2.8 • Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions en nature reçues sont classées en trois catégories de produits :

- les contributions volontaires liées à la générosité du public ;
- les contributions volontaires non liées à la générosité du public ;
- les concours publics en nature.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation de la Fondation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

La Fondation ARC a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- les dons en nature résultant de la mise à disposition d'espaces publicitaires : l'estimation donnée par le donateur est de 5 663 euros en 2025 ;
- le bénévolat réparti en deux sous-catégories :
 - les heures allouées à la direction scientifique : les heures sont recensées au titre de la préparation des actions, de l'expertise des dossiers, du suivi des projets et des réunions d'instances. Le taux horaire est déterminé par référence à la durée légale de travail mensualisée et sur la base du salaire brut d'un directeur de recherche de niveau 1^{ère} classe⁴ ;
 - les heures de participation aux différents comités de direction de la Fondation : les heures de présence sont recensées par comité et par date. Le taux horaire est déterminé par référence au SMIC⁵ chargé au 1^{er} janvier 2025.

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 389 068 euros et 5 663 euros en 2025 et représentent 9 533 heures consacrées par les experts bénévoles à l'analyse des dossiers de financement.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

- les contributions volontaires et destinées à financer des missions sociales : elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2025 s'élève à 385 355 euros ;
- les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2025 s'élève à 5 663 euros ;
- les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 713 euros.

4 • Source : Grille indiciaire de l'état pour un directeur de recherche. Détail du calcul : échelon moyen entre 3 et 5 ans d'expérience. Indice 1011*4,85 arrondi à la centaine supérieure.

5 • Le salaire minimum interprofessionnel de croissance.



5 • Autres informations

5.1 • Ventilation de l'effectif salarié

Effectif total par catégorie au 31 décembre (hors pigistes)

CATÉGORIES	EFFECTIF		POURCENTAGES	
	2025	2024	2025	2024
Cadres	62	60	94 %	91 %
Non cadres	4	6	6 %	9 %
TOTAL	66	66	100 %	100 %

5.2 • Rémunération des salariés

Le montant annuel brut des cinq plus fortes rémunérations versées en 2025 s'élève à 488 779 euros.

5.3 • Rémunération des dirigeants bénévoles

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune indemnité au titre de cette fonction, de même que les neuf autres administrateurs et plus largement les centaines de membres des instances de la Fondation. Conformément aux statuts de la Fondation, des remboursements de frais peuvent être opérés. Au titre de 2025, 660 euros de remboursement ont été versés.

5.4 • Sectorisation des activités de la Fondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie scientifique, la Fondation a créé en 2013 un secteur susceptible de générer à terme des revenus impossibles afin d'isoler, pour répondre aux exigences fiscales, les activités de financement de projets de recherche, en lien avec ses missions sociales, susceptibles de générer des ressources futures grâce aux résultats obtenus. Ce secteur distinct regroupe les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités. Le rattachement des charges directes et de charges mixtes suit les mêmes règles que celles du secteur d'activité non lucratif.

Les derniers engagements et charges ont été réalisés en 2022.

6 • Engagements hors bilan

6.1 • Engagements hors bilan reçus

6.1.1 • Legs, donations et assurances-vie

Les legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur estimée, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation. Il en est de même pour les legs acceptés mais grevés d'une condition suspensive non encore réalisée.

Les frais afférents aux legs engagés par la Fondation au préalable de leur acceptation par le Conseil d'administration sont inscrits directement dans le compte de résultat selon leur nature.

Au 31 décembre 2025, l'estimation des legs, donations et assurances vie en instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 8 788 958 euros.

6.1.2 • Contributions financières

Au 31 décembre 2025, la Fondation ARC a signé de nouvelles conventions du mécénat, les contributeurs s'étant engagés à verser un montant de 292 359 euros en numéraire au cours des deux prochaines années.

6.2 • Engagements hors bilan donnés

6.2.1 • Suivi des conventions et engagements pour le financement de la recherche

Certaines conventions de financement pluriannuelles sont assorties d'une clause suspensive qui conditionne le versement des annuités ultérieures en cas de non remise à la Fondation ARC, par les chercheurs soutenus et les organismes de tutelle, de rapports scientifique et financier annuels notamment.

Sont comptabilisées en charges de la période les annuités versées ou dues à la suite de la validation des rapports réceptionnés ou de la levée de la condition suspensive. Les annuités futures correspondent à des engagements hors bilan.

Les engagements pluriannuels avec conditions suspensives pris par le Conseil d'administration durant la période, qui ne sont pas encore formalisés au 31 décembre 2025 par une convention, figurent également dans le tableau ci-contre.

Tableau récapitulatif par nature de projets

HORS BILAN	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 01/01/2025	ENGAGEMENTS VOTÉS SUR L'EXERCICE	CONDITIONS RÉALISÉES - ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS SUR L'EXERCICE	ENGAGEMENTS ANNULÉS	ENGAGEMENTS SOUS CONDITIONS NON ENCORE RÉALISÉES AU 31/12/2025
1 • Talents	5 126 729	10 780 270	10 220 370	55 592	5 631 037
Aides individuelles - Français	424 331	8 707 663	8 407 462	0	724 532
Leader en oncologie	4 702 398	1 499 907	1 240 208	55 592	4 906 505
Prix	0	572 700	572 700	0	0
2 • Recherche fondamentale	6 780 954	10 172 007	9 811 968	157 263	6 983 731
Programmes labellisés	3 163 783	6 112 007	5 786 968	157 263	3 331 560
Projets Fondation ARC	3 535 000	4 060 000	4 025 000	0	3 570 000
Partenariat WRC	82 171	0	0	0	82 171
3 • Transfert d'innovation	4 011 360	2 215 926	1 143 070	145 044	4 939 173
Programmes labellisés - recherche clinique	229 221	0	26 514	60 765	141 941
PAIR	222 238	1 415 926	302 038	32 150	1 303 975
TRANSCAN	1 531 370	800 000	634 890	0	1 696 480
Essais cliniques CLIP ²	2 028 531	0	179 627	52 128	1 796 776
4 • Médecine de précision	9 230 821	4 000 774	2 637 253	10 695	10 583 647
Partenariat IHU Strasbourg	77 238	0	66 543	10 695	0
Partenariat IHU-B-PRISM	2 250 000	0	500 000	0	1 750 000
Partenariat IHU-B-THEMA	950 000	0	500 000	0	450 000
AcSé - Esmart	243 196	0	121 598	0	121 598
Cancers rares (ATTRACT)	5 710 387	4 000 774	1 449 111	0	8 262 050
5 • Immunothérapies des cancers	8 110 127	8 402 075	4 491 274	9 428	12 011 500
Partenariat UNICANCER Immunothérapie	0	0	0	0	0
Signatures en immunothérapie (Sign'it)	8 110 127	8 402 075	4 491 274	9 428	12 011 500
6 • Prévention des cancers	53 165	0	47 438	5 727	0
Pop-Harc	53 165	0	47 438	5 727	0
Plan cancer 3	0	0	0	0	0
7 • Nouveaux axes prioritaires	12 294 030	5 342 609	5 271 026	511 000	11 854 613
Cancer & Vieillesse	7 390 372	1 079 216	2 400 105	0	6 069 483
Pancréas	4 903 658	4 263 393	2 870 921	511 000	5 785 130
8 • Ecosystème recherche	50 000	76 500	106 500	0	20 000
Soutien aux manifestations scientifiques	0	76 500	76 500	0	0
Colloque ITCC	10 000	0	5 000	0	5 000
Colloque MAP	10 000	0	5 000	0	5 000
Cancéropôle CLARA et PACA	30 000	0	20 000	0	10 000
TOTAL	45 657 186	40 990 161	33 728 898	894 748	52 023 706

Le total des engagements au 31 décembre 2025 est couvert par le niveau des fonds propres (paragraphe 3.4.1).
La dette à moins d'un an peut être estimée à 20 039 407 euros.

7 • Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible

Cette situation correspond aux créances en valeur nette et aux dettes dont les échéances sont à moins d'un an ainsi qu'aux disponibilités. Ces chiffres sont extraits de la comptabilité générale.

EN EUROS	MONTANT 2025	MONTANT 2024
Actif réalisable et disponible (1)		
Avances et acomptes versés sur commandes	33 403	114 717
Créances clients et comptes rattachés	1 716	1 560
Créance reçues par legs ou donations	9 058 407	14 868 199
Autres créances	2 530 828	3 690 284
Valeurs mobilières de placement (2)	17 562 672	13 203 753
Disponibilités (3)	19 528 870	21 367 205
TOTAL	48 715 896	53 245 718
Passif exigible (1)		
Fonds dédiés (4)	1 152 600	1 560 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 590 639	2 139 148
Dettes fiscales et sociales	989 621	988 926
Dettes issues des legs et donations	3 655 764	7 542 169
Autres dettes	309 654	482 062
Dettes à l'égard de la recherche (5)	35 596 645	36 585 486
TOTAL	43 294 923	49 297 791

(1) Ces montants tiennent compte des produits à recevoir et des charges à payer.

(2) Il s'agit de valeurs nettes (voir paragraphe 3.3.4).

(3) Pour plus de détails voir paragraphe 3.3.5.

(4) Les dettes à moins d'un an sur les fonds dédiés sont estimées sur la base des affectations réalisées en 2025 et des projets de recherche à venir.

(5) Pour voir le détail du calcul de la dette à moins d'un an, voir paragraphes 3.4.7 et 5.2.1.

Le ratio de liquidité (actif réalisable et disponible/passif exigible) est de 1,12 contre 1,08 en 2024. La Fondation conforte sa capacité à faire face à ses obligations à court terme.

8 • Compte de résultat par origine et destination (CROD)

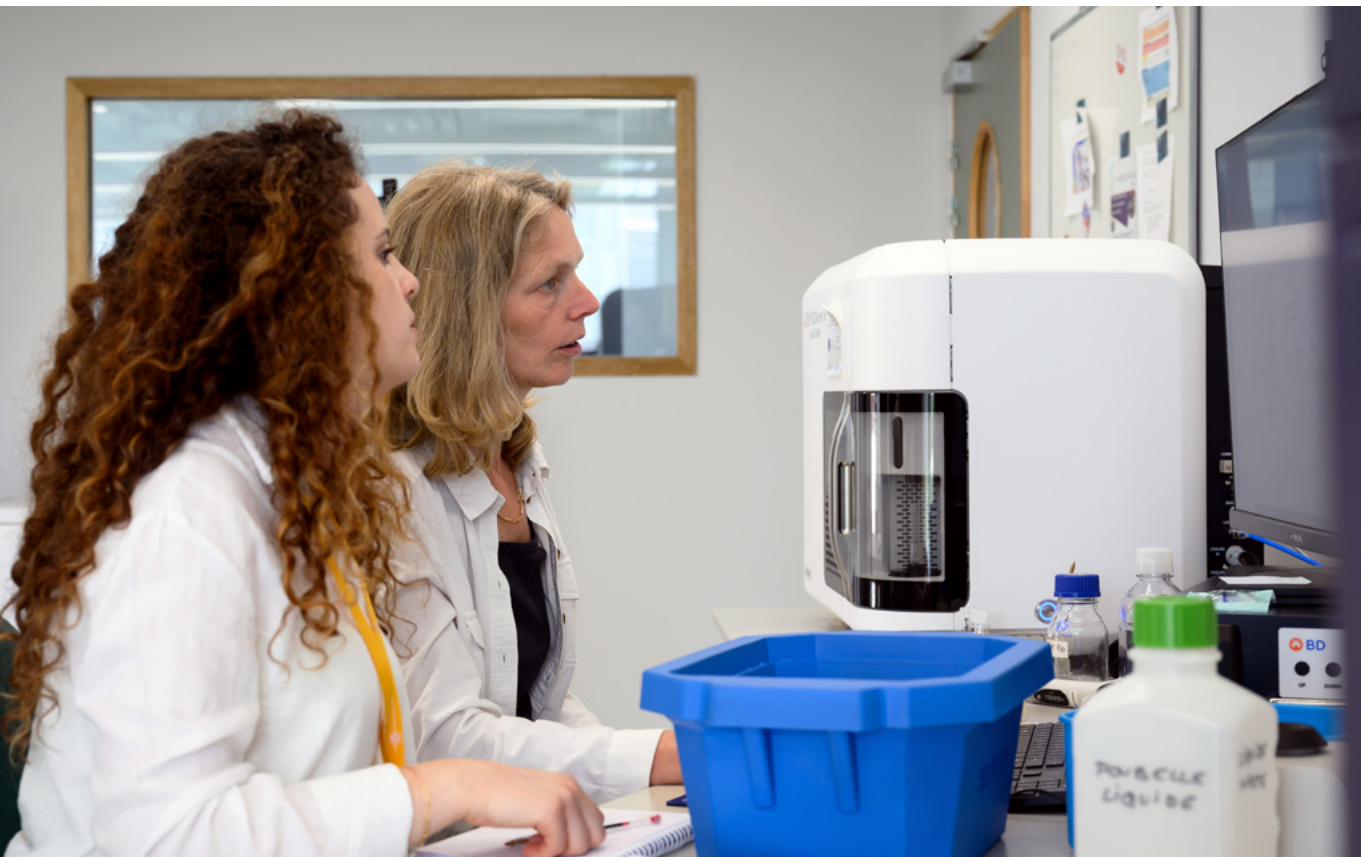
Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivant celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la Fondation dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la Fondation ARC par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif de l'exercice antérieur. La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- **Produits par origine et charges par destination ;**
- **Contribution volontaire en nature.**



Compte de résultat par origine et destination

	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits liés à la générosité du public	50 005 876	50 005 876	51 473 566	51 473 566
Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
Dons, legs et mécénat	42 366 437	42 366 437	44 155 454	44 155 454
<i>Dons manuels</i>	16 743 782	16 743 782	15 923 562	15 923 562
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	24 903 087	24 903 087	27 685 759	27 685 759
<i>Mécénat</i>	719 568	719 568	546 133	546 133
Autres produits liés à la générosité du public	7 639 440	7 639 440	7 318 112	7 318 112
Produits non liés à la générosité du public	1 103 527	0	1 190 406	0
Cotisations avec contrepartie	0		0	
Parrainage des entreprises	49 164		49 724	
Contributions financières sans contrepartie	797 649		1 084 048	
Autres produits non liés à la générosité du public	256 715		56 635	
Subventions et autres concours publics	75 973		10 000	
Reprises sur provisions et dépréciations	412 766	412 766	272 094	272 094
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	480 748	480 748	819 211	819 211
TOTAL	52 078 890	50 899 390	53 765 277	52 564 871
CHARGES PAR DESTINATION				
Missions sociales	39 534 122	38 611 337	39 354 094	38 188 822
Réalisées en France	39 202 763	38 279 978	39 154 054	37 988 782
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	39 202 763	38 279 978	39 154 054	37 988 782
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger	331 359	331 359	200 040	200 040
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	331 359	331 359	200 040	200 040
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0	0	0
Frais de recherche de fonds	10 248 999	10 233 118	8 903 107	8 881 636
Frais d'appel à la générosité du public	10 165 946	10 150 065	8 903 107	8 881 636
Frais de recherche d'autres ressources	83 053	83 053	0	0
Frais de fonctionnement	3 297 123	3 056 289	3 405 685	3 392 022
Dotations aux provisions et dépréciations	446 547	446 547	279 184	279 184
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés de l'exercice	876 382	876 382	1 131 342	1 131 342
TOTAL	54 403 173	53 223 673	53 073 413	51 873 007
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 324 283	-2 324 283	691 864	691 865

Contribution volontaire en nature

PRODUITS PAR ORIGINE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
Contributions volontaires liées à la générosité du public	394 731	394 731	394 731	394 731
Bénévolat	389 068	389 068	389 068	389 068
Prestation en nature	0	0	0	0
Dons en nature	5 663	5 663	5 663	5 663
TOTAL	394 731	394 731	394 731	394 731
CHARGES PAR DESTINATION				
Contributions volontaires liées à la générosité du public	385 355	385 355	387 225	387 225
Réalisées en France	385 355	385 355	387 225	387 225
Contributions volontaires à la recherche de fonds	5 663	5 663	50 716	50 716
Contributions volontaires au fonctionnement	3 713	3 713	3 668	3 668
TOTAL	394 731	394 731	441 609	441 609

8.1 • Produits par origine et charges par destination

8.1.1 • Produits par origine

8.1.1.1 • Produits liés à la générosité du public

a) Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les ressources en provenance des dons manuels représentent 16 743 782 euros soit 35,04 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues des dons manuels ont augmenté de 820 220 euros soit +5,15 % par rapport à 2024.

Les donateurs actifs (0-12 mois) sont au nombre de 161 292 fin 2025 contre 176 799 fin 2024 soit une baisse de -8,77 %.

Le don manuel moyen est passé de 90,06 euros en 2024 à 114 euros en 2025 (pour plus de détails voir paragraphe 4.2.2).

b) Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Le Règlement ANC n°2018-06, appliqué par la Fondation depuis plusieurs exercices, a introduit des évolutions significatives dans les schémas comptables et les faits générateurs associés aux legs et donations. À ce titre, les legs sont comptabilisés au bilan à la date de leur acceptation et les donations à la date de signature de l'acte, en l'absence de conditions suspensives. Par ailleurs, un dispositif de « fonds dédiés » est mis en œuvre lorsque les libéralités sont affectées par le testateur à un projet défini, ainsi qu'un

dispositif de « fonds reportés » lorsque les biens reçus ont vocation à être cédés.

Le traitement des assurances-vie isolées, ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une libéralité, demeure inchangé : dès leur acceptation par le Conseil d'administration, elles sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur estimée nette des charges éventuelles, les produits étant constatés lors de leur encaissement. En revanche, les assurances-vie intégrées dans une libéralité (legs ou donation) acceptée sont comptabilisées conformément au Règlement ANC n°2018-06, le produit étant reconnu à la date d'acceptation (*pour plus de détails voir le paragraphe 4.2.3*).

c) Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 719 568 euros soit 1,51 % des ressources d'exploitation. Les ressources issues du mécénat sont en hausse de +173 436 euros soit +31,76 % par rapport à 2024.

d) Les autres produits liés à la générosité du public

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- les collectes redistribuées : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation ARC comme redistributeur de tout ou partie de la collecte.
- les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers,

des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Dans le cadre de l'élaboration du CROD de la Fondation, sont considérés comme autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- les quotes-parts de dotations consommables des fondations sous égide avec dotation, fondées par des personnes physiques ou morales, virées au compte de résultat ;
- les ressources affectées aux fondations de flux sous égide, fondées par des personnes physiques ou morales ;
- les reprises de financement concernant la part des allocations de recherche ou d'aides individuelles non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par le Conseil d'administration.

Sont également enregistrés dans cette rubrique les produits « accessoires » aux ressources de la générosité du public, notamment :

- les loyers perçus d'immeubles légués, qui par disposition testamentaire sont destinés, nets de charges, à financer des missions sociales ;
- les loyers perçus d'immeubles légués non affectés ou affectés et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ;
- les inscriptions pour des événements ponctuels dédiés au profit de la recherche sur le cancer ;
- les produits financiers issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

Les autres produits liés à la générosité du public représentent 7 639 440 euros en 2025 contre 7 318 112 euros en 2024, soit une augmentation de 321 328 euros.

Autres produits liés à la générosité du public

EN EUROS	31/12/2025	31/12/2024
Loyers affectés immeuble légué Griffuel	1 015 012	977 389
Revenus issus des legs-Loyers et droits auteurs	324 103	132 082
Versement des fondateurs	73 348	0
Produits financiers	4 159 541	4 600 144
Produits financiers affectés	2 592	3 501
Reprises des financements attribués	1 829 626	1 354 846
Inscriptions	80 218	90 151
Quotes-parts de dotations consommables	155 000	160 000
TOTAL	7 639 440	7 318 112

Les produits financiers découlent des choix politiques d'investissements financiers. Le Comité financier assiste le Conseil d'administration dans la gestion financière de la Fondation.

La vente des produits d'investissement est réalisée soit aux échéances, soit en cas de besoin de trésorerie, soit en fonction de l'évolution des marchés.

Les quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat traduisent les plans prévisionnels de consommation des dotations consommables des fondations abritées, en l'occurrence ceux de la Fondation abritée Oberling-Haguenau de la Fondation ARC.

8.1.1.2 • Produits non liés à la générosité du public**a) Parrainage des entreprises**

Le Règlement ANC n°2018-06 fait la distinction entre le parrainage et le mécénat contrairement à l'ancien règlement.

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.

Les ressources issues du parrainage des entreprises s'élèvent à 49 164 euros, soit 0,09 % des ressources d'exploitation. Leur variation sur l'exercice est non significative, avec une diminution de 560 euros.

b) Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. Le Règlement ANC n°2018-06 a défini des comptes spécifiques.

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend :

- les contributions financières reçues d'autres entités ;
- les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;
- la part de dotation consommable virée au compte de résultat.

Les contributions financières sans contrepartie représentent 797 649 euros soit 1,67 % des ressources d'exploitation en 2025. Elles sont en baisse de -85 104 euros.

c) Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - les redevances d'actifs incorporels ;
 - les loyers ;
 - les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public représentent 256 715 euros en 2025 contre 56 635 euros en 2024. Ils sont constitués notamment des produits divers de gestion courante.

Autres produits non liés à la générosité du public

EN EUROS	31/12/2025	31/12/2024
Transferts de charges d'exploitation	0	14 727
Produits divers de gestion courante	28 777	79
Indemnités d'assurance	212 876	0
Locations de fichiers	15 061	9 780
Ventes prestations de services	0	31 500
Produits exceptionnels	0	548
TOTAL	256 715	56 635



8.1.1.3 • Subventions et autres concours publics

La Fondation ARC a perçu un subvention d'exploitation à hauteur de 75 973 euros. Un produit constaté d'avance sur une convention pluriannuelle est constaté dans les comptes pour un montant de 355 797 euros.

8.1.1.4 • Reprises sur provisions et dépréciations

Pour plus de détails, voir paragraphe 4.2.1.

8.1.1.5 • Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets (pour plus de détails, voir paragraphe 4.2.7).

8.1.2 • Les charges par destination

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories.

8.1.2.1 • Les missions sociales

La Fondation ARC a pour but de lutter contre le cancer par le financement de la recherche ainsi que par l'information du public.

Guidée par l'intérêt général et l'excellence scientifique, la Fondation ARC identifie, sélectionne, finance et accompagne des programmes de recherche prometteurs. Catalyseur de la recherche, elle fédère les acteurs de la lutte contre le cancer en France et à l'international et mobilise toutes les compétences requises pour faire émerger de nouveaux concepts et obtenir des succès rapides (pour plus d'informations, voir paragraphe 1.2).



Origine des dépenses de missions sociales

EN EUROS	31/12/2025	31/12/2024
Financement des projets de recherche	33 573 480	33 261 744
Charges de personnel liées au financement de la recherche	1 410 751	1 310 562
Frais de gestion des instances scientifiques	453 282	244 945
Information scientifique et médicale	2 217 923	2 829 293
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	546 866	494 806
Charges de l'immeuble légué	477 534	455 764
Charges de structure et de fonctionnement	363 056	337 241
Quotes-parts de générosité reversées	336 229	259 738
Sous-total Fondation ARC	39 379 122	39 194 094
Financement des projets de recherche	155 000	160 000
Sous-total Fondations abritées	155 000	160 000
TOTAL	39 534 122	39 354 094

Les missions sociales représentent 74,5 % des emplois de l'exercice.

Le montant du financement des projets de recherche correspond aux projets votés par le Conseil d'administration sur l'exercice 2025 ou des exercices antérieurs, pour la part des budgets engagés au cours de l'exercice 2025.

Détail par nature de financement

EN EUROS	31/12/2025			31/12/2024		
	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPORTION	NOMBRE DE DOSSIERS	MONTANT EN EUROS	PROPORTION
1 • Talents	209,00	10 064 952	30 %	137,00	9 056 705,00	27 %
Doctorat MD	13,00	1 184 583	4 %	12,00	1 160 437	3 %
Fin de thèse (dont mission bourse)	116,00	2 370 992	7 %	64,00	2 440 488	7 %
Masters recherche 2 ^e année	10,00	349 920	1 %	12,00	419 904	1 %
Post-doctorants en France	22,00	3 370 608	10 %	17,00	2 455 836	7 %
Prix de mobilité internationale	15,00	331 359	1 %	5,00	200 040	1 %
Passerelle	8,00	800 000	2 %	9,00	900 000	3 %
Leader en oncologie	7,00	1 240 208	4 %	5,00	1 118 400	3 %
AAP Partner ATIP Avenir	0,00	0	0 %	0,00	0	0 %
Prix Scientifiques	18,00	417 282	1 %	13,00	361 600	1 %
2 • Recherche fondamentale	81,00	9 811 968	29 %	90,00	11 687 244	35 %
Programmes labellisés	23,00	5 786 968	17 %	33,00	7 767 244	23 %
Projets Fondation ARC	58,00	4 025 000	12 %	57,00	3 920 000	12 %
AAP Partner WCR	0,00	0	0 %	0,00	0	0 %
3 • Transfert d'innovation	19,00	1 143 070	3 %	12,00	1 005 672	3 %
Programmes labellisés - RC	1,00	26 514	0 %	3,00	117 565	0 %
AAP Partner INCa PAIR	7,00	302 038	1 %	2,00	257 886	1 %
AAP Partner TRANSCAN	8,00	634 890	2 %	3,00	474 315	1 %
AAP Partner INCa CLIP ²	3,00	179 627	1 %	4,00	155 906	0 %
4 • Médecine de précision	8,00	2 637 253	8 %	1,00	621 598	2 %
Partenariat IHU Strasbourg	1,00	66 543	0 %	0,00	0	0 %
Partenariat IHU - B PRISM	1,00	500 000	1 %	0,00	0	0 %
Partenariat IHU - B THEMA	1,00	500 000	1 %	1,00	500 000	1 %
AcSé - ESMART	1,00	121 598	0 %	1,00	121 598	0 %
AAP Partner ATTRACT	5,00	1 449 111	4 %	0,00	0	0 %
5 • Immunothérapies des cancers	28,00	4 491 274	13 %	29,00	4 107 528	12 %
Partenariat UNICANCER Immunothérapie	0,00	0	0 %	1,00	49 770	0 %
SIGN'IT Identification	28,00	4 491 274	13 %	28,00	4 057 758	12 %
6 • Prévention des cancers	1,00	47 438	0 %	1,00	2 898	0 %
Population à haut risque de cancer	1,00	47 438	0 %	0,00	0	0 %
CANC'AIR	0,00	0	0 %	0,00	0	0 %
Prévention tertiaire cancérologie	0,00	0	0 %	1,00	2 898	0 %
7 • Nouveaux axes prioritaires	23,00	5 271 026	16 %	21,00	6 658 150	20 %
Cancer & Vieillessement	7,00	2 400 105	7 %	7,00	2 056 091	6 %
Pancréas	16,00	2 870 921	9 %	14,00	4 602 059	14 %
8 • Écosystème recherche	32,00	106 500	0 %	37,00	121 950	0 %
Colloques scientifiques	32,00	61 500	0 %	34,00	81 950	0 %
Cancéropôle et Colloque	9,00	45 000	0 %	3,00	40 000	0 %
TOTAL Fondation ARC	401,00	33 573 480	0 %	328,00	33 261 745	99 %
Prix scientifiques (Prix Oberling)	2,00	155 000	0 %	3,00	160 000	0 %
TOTAL Fondations abritées	2,00	155 000	0 %	3,00	160 000	0 %
TOTAL	403,00	33 728 480	100 %	331,00	33 421 745	100 %

Les aides individuelles permettent aux jeunes chercheurs de bénéficier de contrats de travail à durée déterminée. La Fondation ARC finance la quasi-totalité du coût salarial, de chercheurs pré-doctorants, doctorants et post-doctorants.

Les Projets Fondation ARC subventionnent le fonctionnement de laboratoires. Ces aides d'un montant de 35 000 euros sur 12 mois ou de 70 000 euros sur 24 mois, sont destinées à soutenir la recherche fondamentale.

Les Programmes labellisés Fondation ARC, sont des projets d'envergure, depuis l'installation d'une jeune équipe jusqu'au financement d'un réseau de plusieurs équipes. Le budget est variable en fonction des projets.

a) Charges de personnel liées au financement de la recherche

L'ensemble des coûts salariaux (salaires, charges sociales et fiscales) liés aux salariés travaillant au sein de la Direction scientifique et à la gestion du financement des projets de recherche et des aides individuelles aux jeunes chercheurs est imputé sous cette rubrique. Ces charges représentent, en 2025, 23,91 % des charges globales de personnel.

b) Frais de gestion des instances scientifiques

Ces frais correspondent aux coûts directs d'organisation du Conseil et des Commissions scientifiques dans le cadre de l'expertise des demandes de financement ainsi que de l'évaluation des projets financés.

Ils portent essentiellement sur les frais de déplacement et d'hébergement des examinateurs.

c) Information scientifique et médicale

Elle regroupe toutes les dépenses de diffusion de l'information scientifique et médicale, quels que soient la forme et le support : brochures, dépliants, posters, Internet, expositions, colloques, évènements scientifiques.

d) Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale

Elles concernent les salariés rattachés au service Editions *off* et *on line* et représentent 9,27 % des charges globales de personnel.

e) Charges de l'immeuble légué Griffuel

Il s'agit des charges de gestion et d'entretien de l'immeuble et les amortissements du bien.

f) Charges de structure et de fonctionnement

Elles correspondent aux dotations aux amortissements de logiciels destinés à la gestion des appels à projets scientifiques et de tout autre application nécessaire aux échanges avec les chercheurs et la diffusion de l'information scientifique et médicale ; à une quote-part de charges mixtes de fonctionnement réparties selon des clés de répartition ; à des frais de personnel du Département des systèmes d'information. Les charges de structure et de fonctionnement représentent 0,805 % du montant total des charges de missions sociales.

8.1.2.2 • Les frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds se composent :

- des frais d'appel à la générosité du public ;
- des frais de recherche d'autres ressources.

Les frais de recherche de fonds représentent 20,46 % des ressources collectées auprès du public et 19,3 % des emplois. Compte tenu des modalités d'élaboration du CER de la Fondation, appliquées depuis le 1^{er} mai 2012, des charges directes et indirectes ont été réaffectées dans cette rubrique.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures :

- les frais d'appel et de gestion des dons ;
- les frais d'appel et de gestion des legs.

Les frais d'appel et de gestion des dons : cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires, ainsi que les amortissements des logiciels de traitement et de suivi.

Les charges de personnel affectées au traitement des dons constituent 27,46 % des charges globales de personnel.

Les frais d'appel et de gestion des legs : ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux legs et donations. Le traitement des legs est en hausse (+279 261 euros) principalement dû l'augmentation des frais d'appel des legs avec +308 948 euros, compensée par une baisse de -60 163 euros des frais de traitement des legs.

Les charges de personnel affectées à la gestion des legs constituent 9,81 % des charges globales de personnel.

Les frais de recherche d'autres ressources : ils se décomposent notamment en frais de recherche de subventions, de recherche de partenariats, de gestion des actifs et également les charges d'un « petit » secteur marchand. En présence d'activités lucratives : les dépenses liées à ces activités sont imputées dans cette rubrique de frais de recherche d'autres ressources. Le secteur marchand de la Fondation s'inscrit dans le cadre des missions sociales.

Origine des dépenses de frais de recherche de fonds

EN EUROS	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'appel et de traitements des dons	7 361 287	6 294 655
Frais d'appel à la générosité du public - dons	5 283 570	4 529 406
Traitement des dons	417 035	414 451
Charges de personnel - traitement des dons	1 581 065	1 347 990
Traitements autres fonds privés	41 088	2 808
Charges de personnel - traitement autres fonds privés	38 530	0
Frais d'appel et de traitements des legs	2 887 712	2 608 452
Frais d'appel à la générosité du public - legs	1 100 485	791 537
Traitement des legs	1 208 253	1 268 416
Charges de personnel - traitement des legs	578 975	548 499
TOTAL	10 248 999	8 903 107

8.1.2.3 • Les frais de fonctionnement

Origine des dépenses de frais de fonctionnement

EN EUROS	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'information et de communication	327 789	699 765
Campagnes de communication	28 614	284 626
Insertions et relations presse	130 010	261 973
Manifestations	704	1 378
Charges de personnel de communication	168 462	151 788
Frais de fonctionnement général	2 969 334	2 705 920
Frais généraux	1 322 774	1 198 569
Charges de personnel	1 574 405	1 507 352
Charges financières	72 154	0
TOTAL	3 297 123	3 405 685

Les frais de fonctionnement et autres charges représentent 6,20 % des emplois de l'année 2025.

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière.

a) Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, internet.

Les frais de manifestations couvrent notamment les dépenses de présence de la Fondation ARC à différents salons.

Les frais d'information et de communication restent constants.

Les charges de personnel constituent 2,86 % des charges globales de personnel.

b) Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, à l'information et la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, service administratif et financier hormis le personnel dédié à la gestion des financements de recherche, informatique, gestion des ressources humaines, services généraux et juridique » ;
- des différentes instances : Conseil d'administration, commissions permanentes et commissions *ad hoc* ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont en baisse de -3,19 % sur l'année 2025.

Les charges de personnel constituent 26,69 % des charges globales de personnel.



Tableau des frais de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	% CHARGES DE PERSONNEL
Charges de personnel liées aux financements de la recherche	23,91 %
Charges de personnel liées à l'information scientifique et médicale	9,27 %
Charges de personnel affecté au traitement des dons	27,46 %
Charges de personnel affecté à la gestion des legs	9,81 %
Charges de personnel de frais d'information et de communication	2,86 %
Charges de personnel de frais de fonctionnement	26,69 %
TOTAL	100,00 %

8.2 • Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 385 355 euros et 5 663 euros en 2025.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories de charges :

- les contributions volontaires destinées à financer des missions sociales : elles sont ventilées entre les missions réalisées en France et à l'étranger. Le montant de 2025 s'élève à 385 355 euros ;
- les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2025 s'élève à 5 663 euros ;
- les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 3 713 euros.
(pour plus de détails, voir au paragraphe 4.2.8).

8.3 • Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Voir pages 58-59.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD – Exercice 2025

	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	
	RÉALISÉES EN FRANCE		RÉALISÉES À L'ÉTRANGER		GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS À D'AUTRES ORGANISMES		
Achats de marchandises	26 924	0	0	0	389 103	0
Services extérieurs	938 133	0	0	0	2 552 218	0
Autres services extérieurs	1 870 581	0	0	0	4 342 526	4 120
Impôts, taxes et versements assimilés	195 096	0	0	0	321 804	0
Salaires et traitements	1 254 035	0	0	0	1 318 942	38 530
Charges sociales	563 711	0	0	0	605 631	0
Dotations aux amortissements et dépréciations	620 816	0	0	0	42 174	0
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0
Autres charges	336 346	0	0	0	580 679	40 404
Financement des projets de recherche	33 397 121	0	331 359	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	12 869	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Participations des salariés aux résultats	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0
TOTAL	39 202 763	0	331 359	0	10 165 946	83 053

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	RÉALISÉES EN FRANCE	RÉALISÉES À L'ÉTRANGER			
Secours en nature	0	0	5 663	0	5 663
Mises à disposition gratuites de biens	0	0	0	0	0
Prestations de services	0	0	0	0	0
Personnel bénévole	385 355	0	0	3 713	389 068
TOTAL	385 355	0	5 663	3 713	394 731

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	REPORT EN FONDS DÉDIÉS	VALEUR NETTES COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDÉS FIGURANT DANS LES RUBRIQUES		TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
				AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ	
67 420	0	0	0	0	0	483 447
541 370	0	0	0	0	0	4 031 721
585 314	0	0	0	0	0	6 802 540
207 381	0	0	0	0	0	724 280
1 003 287	0	0	0	0	0	3 614 794
455 882	0	0	0	0	0	1 625 224
293 604	0	0	0	0	0	956 594
0	446 547	0	0	0	0	446 547
0	0	0	876 382	0	0	876 382
70 711	0	0	0	0	0	1 028 139
0	0	0	0	0	0	33 728 480
72 154	0	0	0	0	0	85 024
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
3 297 123	446 547	0	876 382	0	0	54 403 173

9 • Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- de la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- de la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- de l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;

• d'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés.

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Conformément à la règle définie par le Règlement n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture du CER de 2025 est de 55 530 897 euros.

L'ensemble des postes des emplois par destination et des ressources par origine du CER est analysé au niveau du CROD.

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024
Missions sociales	38 611 337	38 188 822
Réalisées en France		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	38 279 978	37 988 782
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0
Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	331 359	200 040
<i>Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France</i>	0	0
Frais de recherche de fonds	10 233 118	8 881 636
Frais d'appel à la générosité du public	10 150 065	8 881 636
Frais de recherche d'autres ressources	83 053	0
Frais de fonctionnement	3 056 289	3 392 022
Total des emplois	51 900 744	50 462 480
Dotations aux provisions et dépréciations	446 547	279 184
Reports en fonds dédiés de l'exercice	876 382	1 131 342
Excédent de la générosité du public de l'exercice	0	691 864
TOTAL	53 223 673	52 564 871

Compte d'emploi annuel des ressources globalisé (CER) (suite)

RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
Ressources liées à la générosité du public	50 005 876	51 473 566
Cotisations sans contrepartie	0	0
Dons, legs et mécénat		
<i>Dons manuels</i>	16 743 782	15 923 562
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	24 903 087	27 685 759
<i>Mécénat</i>	719 568	546 133
Autres ressources liées à la générosité du public	7 639 440	7 318 112
Total des ressources	50 005 876	51 473 566
Reprises sur provisions et dépréciations	412 766	272 094
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	480 748	819 211
Déficit de la générosité du public de l'exercice	2 324 283	0
TOTAL	53 223 673	52 564 871
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	55 530 897	57 107 440
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	691 864
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 884 510	2 268 407
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fond dédiés)	53 646 387	55 530 897

RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2025	31/12/2024
Contributions volontaires liées à la générosité du public	394 731	441 609
Bénévolat	389 068	390 893
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	5 663	50 716
TOTAL	394 731	441 609
FONDS DÉDIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	2 564 171	2 252 039
(-) Utilisation	-480 748	-819 211
(+) Report	876 382	1 131 342
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	2 959 805	2 564 171

Rapport du commissaire aux comptes



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer
9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
 Tour EQHO
 2 Avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer

9 Rue Guy Moquet - 94803 VILLEJUIF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la fondation Arc pour la recherche sur le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Arc pour la recherche sur le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 ainsi que sur le changement de présentation des placements financiers à long terme exposées dans l'annexe des comptes annuels aux paragraphes 3.2. et 3.3.3.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
 Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
 Siège social :
 Tour EQHO
 2 Avenue Gambetta
 CS 60055
 92066 Paris La Défense Cedex
 Capital social : 5 497 100 €
 775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), décrites dans la note 8 et 9 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Fondation Arc pour la recherche sur le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 mai 2026

KPMG SA

Yves Delmas

Associé

Emplois et ressources 2026

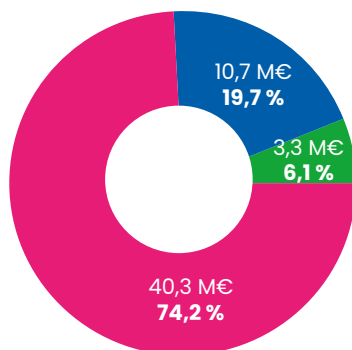
(Établi d'après le budget voté en 2025 sur la base de la continuité de l'activité)

EMPLOIS (en euros)	31/12/2026		31/12/2025	
Missions sociales	40 290 031	74,2 %	39 354 122	74,5 %
Frais de recherche de fonds	10 698 283	19,7 %	10 248 999	19,3 %
Frais d'appel et de traitement des dons	8 314 013	15,3 %	7 361 287	13,9 %
Frais d'appel et de traitement des legs	2 384 270	4,4 %	2 887 712	5,4 %
Frais de fonctionnement et autres charges	3 312 888	6,1 %	3 297 123	6,2 %
Frais d'information et de communication	324 356	0,6 %	327 789	0,6 %
Frais de fonctionnement général	2 988 532	5,5 %	2 969 334	5,6 %
TOTAL DES EMPLOIS	54 301 202	100,0 %	53 080 244	100,0 %
Dotations aux provisions	0		446 547	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0		876 382	
Excédent de ressources de l'exercice	0		0	
TOTAL GÉNÉRAL	54 301 202		54 403 174	

Les frais de recherche de fonds représentent 21,24 % des ressources collectées auprès du public (10 698 283/51 026 397).

Les emplois prévisionnels de 2026

54,3 millions d'euros

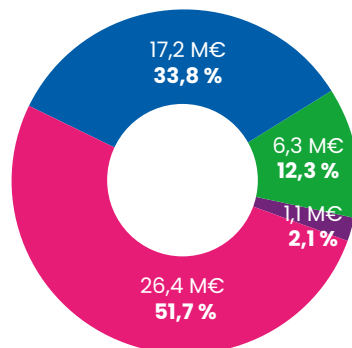


Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

RESSOURCES (en euros)	31/12/2026		31/12/2025	
Ressources collectées auprès du public	49 948 500	97,9 %	52 467 221	97,8 %
Dons manuels	16 631 500	32,6 %	16 743 782	31,2 %
Legs, donations, assurances vie	26 400 000	51,7 %	27 685 759	51,6 %
Mécénat	618 000	1,2 %	719 568	1,3 %
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	6 299 000	12,3 %	7 318 112	13,6 %
Produits non liés à la générosité du public	1 077 897	2,1 %	1 179 500	2,2 %
Contributions financières sans contreparties	758 797	1,5 %	797 649	1,5 %
Parrainages des entreprises	49 200	0,1 %	46 764	0,1 %
Subventions et autres concours publics	235 900	0,5 %	75 973	0,1 %
Autres produits	34 000	0,1 %	256 716	0,5 %
TOTAL DES RESSOURCES	51 026 397	100,0 %	53 646 721	100,0 %
Reprises sur provisions	10 000		412 766	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 300 000		480 748	
Insuffisance de ressources de l'exercice	1 964 805		2 324 283	
TOTAL GÉNÉRAL	54 301 22		56 864 517	

Les ressources prévisionnelles de 2026

51,03 millions d'euros



Legs

Dons et mécénat

Autres produits liés à l'appel à la générosité du public

Produits non liés à la générosité du public

Conception et réalisation

Fondation ARC

Crédits photos

- Fabrice Dall'Anese/Fondation ARC

> page 4

- Marie-Ève Brouet/Fondation ARC

> pages 17, 24, 27, 35, 40, 45, 51, 52 et 57

Impression

Imprimerie Dridé